

**Procès-verbal de la réunion du Conseil de fondation de l'AMA**  
**21 novembre 2004**  
**Montréal, Canada**

---

La séance est ouverte à 9h30.

**1. Bienvenue, liste de présence et observateurs**

LE PRÉSIDENT souhaite la bienvenue à tous à la dernière réunion du Conseil de fondation de l'année 2004.

Il demande aux membres, ainsi qu'aux observateurs qui souhaitent voir leur nom figurer dans les archives pour la postérité, de s'inscrire sur la liste de présence.

Il y a un certain nombre de décisions à prendre et des rapports à noter concernant une année très active, au cours de laquelle l'AMA a réalisé des progrès considérables dans la lutte contre le dopage dans le sport.

Les membres suivants assistent à la réunion : M. Pound, président de l'AMA; M. Craven, président de l'IPC; M. Owen, ministre d'Etat (Sports) Canada; le professeur Ljungqvist, membre du CIO et président du comité Santé, médecine et recherche de l'AMA; le Dr Schamasch, directeur médical du CIO, représentant du Dr Mitchell, président du CNO de Fidji; M. Kaltschmitt, membre du CIO; le professeur De Rose, président de la commission médicale du PASO; M. Young, représentant l'ACNO; M. Ricci Bitti, président de l'ITF et membre de l'ASOIF; le Dr Aján, membre du CIO et président de la Fédération internationale d'haltérophilie; M. Kasper, membre du CIO et président de la Fédération internationale de ski; M. Besseberg, président de l'Union internationale de biathlon; Mme Crooks, membre du CIO, et membre de la commission des athlètes du CIO; Mme Elwani, membre de la commission des athlètes du CIO; M. Ctvrtlik, membre de la commission des athlètes du CIO, représentant Mme O'Neill, membre du CIO; M. Mikkelsen, ministre des Sports, Danemark; M. Schuler, conseiller gouvernemental représentant M. Krecké, ministre des Sports, Luxembourg; M. de Vries, directeur du département des sports, représentant Mme Ross-Van Dorp, secrétaire d'Etat à la Santé, au Bien-être et aux Sports des Pays-Bas; M. Dourmanov, représentant M. Fetisov, président du comité d'Etat pour la Culture physique et le Sport de la Fédération russe; M. Walker, chef du département des Sports au Conseil de l'Europe; M. O. O. George, haut commissaire du Nigeria au Canada, représentant le Col. Musa Mohammed, ministre des Sports et du Développement social, Nigeria; M. Yuswi, ambassadeur d'Algérie au Canada, représentant M. Kaabi, ministre des Sports de Tunisie; le Dr Granda Fraga, directeur du laboratoire antidopage, Institut de médecine sportive, Cuba; le Dr Ferrari, président exécutif du Conseil des sports d'Amérique du Sud (CONSUDE); M. Oyama, directeur général du bureau de la Jeunesse et des Sports, représentant M. Shionoya, vice-ministre exécutif Education, Culture, Sports, Science et Technologie, Japon; M. Shadgan, représentant S. E. M. Mehralzadeh, vice-président de la République islamique d'Iran et président de l'organisation de l'Education physique de la RII; M. Tae-Kang Roh, directeur de la division sportive internationale, ministère de la Culture et du Tourisme, République de Corée, représentant M. Yong-Nam Cho, directeur général du bureau des Sports, ministère de la Culture et du Tourisme, République de Corée; M. Kangcheng Shi, directeur général du département Sports, Science et Education, représentant M. Duan Shijie, vice-ministre, administration générale de l'Etat, Chine; M. Burns, directeur adjoint

des Affaires d'Etat et locales, ONDCP, États-Unis, et président du comité éthique et éducation, AMA ; le professeur Gerrard, président de l'Agence néo-zélandaise de lutte contre le dopage dans le sport; M. Reddie, membre du CIO et président du Comité national olympique de Grande-Bretagne; M. Stofile, ministre du Sport et des Loisirs, Afrique du Sud; Mme Basser, directrice générale, Sport et Secteur privé, représentant le sénateur Rod Kemp, ministre des Arts et des Sports, Australie; et M. Larfaoui, membre du CIO et président de la FINA.

Les membres suivants de l'administration de l'AMA étaient également présents : M. Wade, directeur éducation et planification; M. Swigelaar, directeur du bureau régional africain; M. Hayashi, directeur du bureau régional Asie/Océanie; M. Dielen, directeur du bureau régional Europe; M. Howman, directeur général; M. Andersen, directeur standards et harmonisation; Mme Khadem, directrice de la communication; le Dr Garnier, directeur médical, bureau régional de Lausanne; le Dr Rabin, directeur science; M. Niggli, directeur financier et juridique.

Les observateurs suivants ont signé la feuille de présence : le Dr Akinwumi K. Amao; Sola Enikanolaiye; le Dr Anik Sax; Zhao Jian; Brian Blake; Xiaozhen Zhen; Michael Gottlieb; Søren Riiskjaer; Hans Kristian Kristensen; Kevin Thompson; le Dr Jim Carrabe; Valéry Genniges; Joseph De Pencier; Mary Warren; Joe Van Ryn; Ichiro Kono; Stephen Hodgson; Sue Neill; Alistair Mullin; Yusaku Morioka; Jean-Pierre Bastien; Mehrzad Khalilian; Gholamali Abedi; Robert J. Fasulo; Elizabeth Ferris; Kim Yong-Seung; Yi Ki-Jeong; Nonkoliseko Jacobs; et François-David Paré.

## **2. Procès-verbal de la réunion du Conseil de fondation du 21 juin 2004 à Montréal**

LE PRÉSIDENT demande si les membres ont des commentaires à formuler concernant le procès-verbal de la réunion du Conseil de fondation du 21 juin 2004 à Montréal. Des commentaires ont été transmis et des modifications mineures ont été apportées et la version soumise à l'approbation des membres est celle qui figure dans les dossiers. A moins que des erreurs ou des omissions soient portées à son attention avant midi, il considérera que le procès-verbal est correct.

### DÉCISION

Le procès-verbal de la réunion du Conseil de fondation du 21 juin 2004 est approuvé et dûment signé.

## **3. Rapport du directeur général**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL déclare que, la veille, il a montré aux membres du Comité exécutif deux instruments utilisés par des sportifs pour tricher. Il présente ces deux objets aux membres du Conseil de fondation et en explique le fonctionnement. Il lui semble utile de faire connaître la manière dont les sportifs s'y sont pris pour tricher.

L'AMA, après cinq ans de « sport propre » depuis la première réunion de l'AMA à Lausanne en novembre 1999, remet un souvenir à tous ses membres. Il s'agit d'une barre de savon et d'une casquette des Jeux olympiques d'Athènes.

Le rapport qui figure dans le dossier des membres parle pour lui, puisqu'il l'a rédigé lui-même. Néanmoins, il souhaite attirer l'attention des membres sur un certain nombre de points.

En ce qui concerne la FIFA, l'AMA espérait qu'elle introduirait des modifications à ses règles juridiques lors de la réunion de son comité exécutif en décembre 2004. Le président de la FIFA a adressé une lettre au président de l'AMA, lui indiquant qu'il ne voyait aucune urgence à effectuer ces changements. Le Président lui a répondu qu'au contraire c'était urgent. Il y a actuellement six cas de footballeurs pour lesquels des sanctions ont été prises, et l'AMA soupçonne qu'il y a eu des écarts par rapport au Code.

Quatre ou cinq cas sont en cours, pour lesquels l'AMA suspecte qu'il y aura des résultats semblables et un manque d'harmonie. C'est regrettable, et l'AMA voudrait pouvoir y remédier aussi rapidement que possible. L'AMA s'efforce de trouver des stratégies et des moyens de poursuivre le dialogue avec la FIFA en vue de parvenir à un résultat satisfaisant.

La possibilité d'organiser une conférence mondiale de l'AMA sur l'antidopage en 2007 a fait l'objet de discussions la veille. Le Comité exécutif en a approuvé la proposition, et l'administration de l'AMA va pouvoir commencer la planification de la conférence. Ceci offrira une occasion de discuter des divers aspects relatifs au Code.

Le rapport comprend une liste de symposiums proposés pour l'année à venir. L'AMA est toujours ouverte aux idées et aux occasions de lancer des partenariats avec les gouvernements, les FI, les CNO, en vue de diffuser son message au niveau régional grâce à de tels symposiums, et de traiter des problèmes plus précis.

Récemment, des discussions ont eu lieu avec l'ANADO, l'organisation représentant les ONAD. L'ANADO a cherché à tirer les conclusions de son expérience sur le terrain et à les utiliser, de manière à ce que l'AMA puisse mettre au point des instruments et des pratiques de fonctionnement.

L'AMA se félicite d'avoir collecté plus de USD 20 millions en 2004, et espère qu'à ce résultat viendront s'ajouter USD 3 millions avant la fin de l'année. Il souhaite remercier les gouvernements de « s'être joints à la fête ». Il prévoit qu'à la fin de cette année, l'AMA aura collecté pour 2004 plus de 93%, ce qui est remarquable par rapport à la situation qui était la sienne l'an dernier à la même époque.

Deux objectifs principaux ont été fixés pour 2005. L'un d'entre eux est la réalisation de la Convention de l'UNESCO. Parmi ses principales priorités, l'AMA doit faire en sorte que les gouvernements achèvent la tâche dans laquelle ils se sont engagés afin que la Convention devienne le document qu'ils signeront de manière appropriée, faisant ainsi part de leur engagement envers l'AMA et ses activités. Le deuxième objectif est d'assurer une aide à de nombreux pays en développement qui ne disposent pas, à l'heure actuelle, de prélèvements d'échantillons, ni d'éducation, et de peu de ressources, etc. Il s'agit pour les pays développés de lancer des partenariats avec ces pays en développement. Ceci sera abordé ultérieurement.

L'AMA continue de diffuser les « thèmes actuels » par son département de la communication, et il lui semble qu'il pourrait être utile d'aborder deux ou trois des événements qui se sont produits dans les derniers jours.

Les autorités grecques poursuivent les deux sportifs grecs impliqués dans le scandale des Jeux olympiques à Athènes, ainsi que les médecins qui sont soupçonnés d'avoir rédigé de faux rapports médicaux et l'entraîneur. Cela reconforte l'AMA, car tout le monde sait que l'entourage du sportif est souvent aussi, sinon plus, coupable de certaines des infractions commises par les sportifs.

L'AMA a suivi la saga relative aux chevaux et les cas de dopage d'Athènes, y compris le cas du vol de l'échantillon du cheval irlandais. L'AMA doit faire en sorte que ce type d'incidents, le vol d'un échantillon, ne puisse pas se produire avec des échantillons humains.

La controverse autour du joueur de football britannique Mutu, contrôlé positif à la cocaïne lors d'un contrôle hors compétition, est également intéressante. Elle a provoqué des discussions quant à savoir si la cocaïne devait figurer sur la Liste pour les contrôles hors compétition.

Concernant le personnel, il s'agit de la dernière réunion de Mme Khadem. Elle quitte l'AMA pour se marier dans deux semaines. L'AMA regrette son départ, et lui présente tous ses meilleurs vœux. L'AMA fera appel à ses services sur une base contractuelle, tout en lui cherchant un remplaçant. Un cadeau doit être remis à Mme Khadem et il sait pouvoir compter sur les membres pour se joindre à lui et la féliciter. Mme Pleau a

également quitté l'AMA après être devenue mère du jour au lendemain en adoptant un enfant. L'AMA lui présente ses meilleurs vœux. Enfin, l'AMA souhaite la bienvenue à M. Swigelaar, désormais directeur du bureau régional africain, et à son assistante, Mme Nathalie Bashala. Il y a à présent 22 nationalités au sein du personnel de l'AMA.

Il souhaite informer le Conseil de fondation de cinq décisions qui ont été prises la veille par le Comité exécutif.

Pour mieux tenir compte de l'opinion des sportifs, l'AMA a créé un groupe de travail à leur intention qui sera présidé par M. Fetisov. L'AMA va maintenant chercher des candidats parmi les personnes pressenties par les partenaires, en vue de composer le groupe.

Le Comité exécutif a approuvé la procédure accélérée d'approbation des modifications à la Liste et aux standards internationaux, avec une période de consultation de quinze jours.

En ce qui concerne le processus de consultation sur la Liste, on s'est entendu pour maintenir la procédure actuelle, mais en assurant davantage de contacts et de communications avec les personnes qui prennent le temps de les examiner et font l'effort de renvoyer leurs commentaires à propos des projets. Le projet a été envoyé l'an dernier à 1 394 personnes intéressées et l'AMA a reçu 24 commentaires. L'AMA fera en sorte que ces 24 intervenants bénéficient de plus de communications l'an prochain en ce qui concerne leurs commentaires et ce qui en a résulté.

Le laboratoire de Varsovie a été accrédité par l'AMA. Il y a à présent 33 laboratoires accrédités par l'AMA dans le monde.

Le document technique sur l'EPO a été approuvé.

Les modifications proposées au standard pour l'AUT ont été approuvées.

Il a été décidé que, dans des situations où deux organismes représentent le même sport et dont l'un est reconnu par le Mouvement olympique et l'autre non, les organes non reconnus par le Mouvement restent libres d'accepter le Code et de l'appliquer, mais l'AMA leur fera payer la procédure de surveillance du respect de l'application du Code.

LE PRÉSIDENT demande s'il y a des commentaires ou des questions à l'adresse du directeur général.

M. RICCI BITTI indique que, contrairement à ce qui est dit dans le rapport, il lui semblait avoir compris que l'ATP avait déposé une demande de recherche.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL précise que le deuxième point ne pose pas de problème concernant l'ITF, l'ATP et la WTA. En revanche, les Fédérations de billiard et de snooker posent un problème.

En ce qui concerne le projet de recherche sur les compléments et la nandrolone, le laboratoire concerné a déclaré qu'une demande de fonds interviendra en vue de réaliser un projet de recherche pour continuer à travailler sur ce qui a été lancé. Il s'attend à recevoir la demande dans les prochains jours. L'AMA est bien déterminée à faire en sorte que les projets se poursuivent.

LE PRÉSIDENT signale que les instruments présentés par le directeur général ne sont pas accidentels. L'usage de la THG n'est pas accidentel non plus, ni l'usage de l'EPO, ou des transfusions sanguines. Il y a bel et bien un problème à régler, et il lui semble que cela aide l'AMA à se concentrer sur certaines des questions qui se posent.

Le problème posé par la FIFA est également un domaine pour lequel l'AMA a besoin de ses partenaires des gouvernements. Il est important, en effet, que les gouvernements fassent savoir clairement à la FIFA que le football doit respecter le Code mondial antidopage. Au congrès de la FIFA à Paris, l'an dernier, les membres ont voté à l'unanimité et sans réserve l'acceptation du Code mondial. A présent, la FIFA traîne les pieds pour adapter ses règles juridiques en vue d'appliquer l'intégralité du Code. Tout

message que les gouvernements pourraient faire passer à la FIFA (et ceci est également demandé au mouvement sportif) serait grandement apprécié.

Concernant le trafic de substances et les contacts avec Interpol, l'AMA s'efforcera d'intensifier sa relation, mais il serait utile que les gouvernements partenaires le fassent également. Les comptes rendus des médias indiquent que la valeur en dollars du trafic de substances telles que les stéroïdes anabolisants excède la valeur du trafic de cocaïne et des autres drogues.

A propos de la conférence mondiale antidopage, l'AMA va commencer à l'organiser. Il lui a semblé qu'un cycle de quatre ans était probablement avantageux. En 2007, l'AMA sera soit forte du succès spectaculaire d'avoir mis les autorités publiques et le mouvement sportif au même pas en ce qui concerne le Code mondial antidopage, ou bien il lui faudra affronter un échec retentissant. Dans les tous les cas, une évaluation générale de la situation d'où l'AMA est partie et où elle est arrivée sera utile. Si des pays ou des organisations sont intéressées à accueillir la conférence, peut-être pourraient-ils commencer à y réfléchir, et l'AMA étudiera les propositions.

#### DÉCISION

Il a été pris connaissance du rapport du directeur général.

### **4. Juridique**

#### **4.1 Amendements constitutionnels**

M. NIGGLI précise que ces amendements ont deux objets. Le premier est de clarifier les statuts, afin que le président et le vice-président du Conseil de fondation soient automatiquement le président et le vice-président du Comité exécutif. Ceci entraînera un changement de l'article 11, selon lequel le nombre des membres du Comité exécutif passera à douze avec automatiquement un siège pour le président et le vice-président. Le deuxième amendement est mineur, puisqu'il s'agit de la proposition de supprimer la référence à un secrétaire, ce poste n'existant pas. Le Comité exécutif recommande que ces changements soient approuvés par le Conseil de fondation avec une petite modification : le remplacement en anglais du terme 'Chair' par 'Chairperson' et de 'Vice-Chair' par 'Vice-Chairperson'.

LE PRÉSIDENT demande s'il y a des commentaires sur ces amendements de routine.

#### DÉCISION

Les amendements constitutionnels proposés sont approuvés à l'unanimité.

### **5. Fonctionnement / Administration**

#### **5.1 Groupe de travail sur l'appartenance aux comités – 2005**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL précise que les documents indiquent la composition des groupes pour 2005. En ce qui concerne le processus, il a été demandé à tous de soumettre des propositions de candidatures. Avec le président des comités concernés et le Président, il compose les comités, en tenant compte de l'aspect géographique, des deux sexes et de l'équilibre gouvernements/sports. Les trois comités et leurs membres figurent sur les documents dans le dossier des membres.

On s'occupera du quatrième comité, celui des sportifs, dès que possible.

Trois autres sous-groupes restent à déterminer : le comité des laboratoires, le comité pour l'AUT et le comité de la Liste. Il va lui-même, avec le professeur Ljungqvist, s'occuper de la formation de ces groupes la semaine prochaine. Il s'agit de groupes ad

hoc, et le rapporteur de chacun d'entre eux est membre du comité Santé, médecine et recherche.

MME ELWANI demande ce que signifie la troisième colonne de la pièce jointe qui est intitulée « CIO/GVT/Sportifs » : il n'y a pas de sportifs dans cette colonne.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL remercie Mme Elwani pour avoir soulevé ce point tout à fait intéressant. On a estimé que le groupe des sportifs aurait un meilleur impact s'il pouvait discuter de tous les sujets dans son propre groupe plutôt que d'avoir un seul représentant dans chacun des autres groupes.

### DÉCISION

L'appartenance aux groupes de travail pour 2005 est approuvée.

## **5.2 Appartenance au Conseil de fondation – 2005**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL signale que la procédure pour l'appartenance au Conseil de fondation est pratiquement terminée. Toutes les personnes présentées par le Mouvement olympique, hormis celles de la commission des athlètes, ont été reçues. La commission des athlètes du CIO doit se réunir la semaine suivante à Lausanne et elle informera l'AMA des représentants qui continueront d'appartenir au Conseil de fondation. Il y a encore une ou deux régions qui doivent décider des nominations, et l'AMA recevra de leurs nouvelles avant la fin de l'année. Il n'y a pas d'obstacle ou de difficulté dans la manière dont le Conseil de fondation va de l'avant. Toutes les personnes présentes disposent d'un droit de vote au sein du Conseil de fondation.

M. DE VRIES revient sur la procédure de consultation. Mme Ross-Van Dorp est souffrante et peut assister à la réunion, ce qu'elle regrette vivement, notamment parce qu'elle a entrepris plusieurs activités en Europe concernant le partenariat entre les gouvernements et les organismes sportifs au sein de l'AMA. Après une large consultation, avec l'aide de plusieurs collègues, elle a obtenu la présentation de la candidature du ministre danois de la Culture et des Sports, M. Mikkelsen, à la vice-présidence de l'AMA. Il y a une complication cependant. Le président et le vice-président doivent être membres du Conseil de fondation et, en vue de faciliter l'élection du ministre danois, son propre ministre a trouvé une solution dans le cadre de l'Union européenne. Normalement, sur les cinq sièges européens au Conseil de fondation, trois sont occupés par des ministres de l'Union européenne durant un an et demi. Les ministres d'Irlande, des Pays-Bas et du Luxembourg ont accepté d'abandonner un trimestre, qu'ils ont transféré au ministre danois. Cela semble une question européenne compliquée, mais en bref, cela signifie que les gouvernements européens ont décidé que M. Mikkelsen appartiendra au Conseil de fondation à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2004, et ceci a été confirmé par courrier au directeur général le 29 octobre.

LE PRÉSIDENT remercie les gouvernements européens de leur aide et de leur souplesse qui permet que le poste de vice-président soit enfin occupé, ce que l'AMA tente de faire depuis 2000.

M. SCHULER présente les excuses de son ministre, M. Krecké, qui ne peut assister à la réunion. Le ministre lui a remis un message à transmettre aux membres du Conseil de fondation. L'objectif du ministre dans la lutte contre le dopage est la tolérance zéro, et il s'efforcera d'œuvrer en ce sens à tous les niveaux pour parvenir à son but.

M. OWEN indique que pour la sous-région d'Amérique du Sud, le représentant ex officio est celui du CONSUDE, qui est actuellement en Uruguay. Pour la région d'Amérique centrale et des Caraïbes, une élection est en cours et il y a deux candidats. Les résultats de l'élection seront connus au milieu du mois de décembre. Les deux autres membres sont le Canada et les États-Unis. Au cours de la réunion des Amériques le matin, il a été décidé que le siège au Comité exécutif passerait du Canada aux États-Unis, et il a le plaisir de laisser son siège à M. Burns. En ce qui concerne la future

rotation de ce poste, les Etats-Unis se présenteront à la principale réunion avec des options sous forme de recommandation à étudier par le groupe des Amériques.

M. STOFILÉ se réfère à la question de la vice-présidence. La région d'Afrique a fait savoir par écrit qu'elle soutenait la candidature de M. Mikkelsen. Concernant la représentation de l'Afrique au Comité exécutif, la réunion de la veille a confirmé la correspondance antérieure selon laquelle l'Afrique, après la réunion du Conseil suprême africain d'avril, souhaite le maintien du statu quo. Il a été reconnu à l'unanimité que, parce qu'elle allait accueillir les Jeux africains en 2007 et également parce que le mandat de la Tunisie a expiré l'an dernier, le siège serait occupé par l'Algérie, afin que le pays puisse se familiariser avec les objectifs de tolérance zéro promus par l'AMA et ainsi organiser des Jeux africains efficaces sur ce point en 2007. Le processus démocratique sera respecté à la réunion d'avril 2005.

LE PRÉSIDENT rappelle que les partenaires constitutifs choisissent leurs propres représentants au Conseil de fondation, et qu'il est satisfaisant de constater qu'il existe un système sain permettant un renouvellement. Il espère que les continents s'efforceront d'être représentés de manière adéquate en terme de secteurs, d'expérience et de traditions sportives.

#### DÉCISION

L'appartenance au Conseil de fondation pour 2005 est approuvée.

### **5.3 Nominations au Comité exécutif – 2005**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL annonce que les noms des candidatures au Comité exécutif apparaissent sur l'écran. L'approbation du Conseil de fondation est nécessaire pour que les personnes pressenties puissent représenter le Conseil de fondation au sein du Comité exécutif en 2005 : M. Pound; le professeur Ljungqvist; M. Reedie; M. Larfaoui; M. Kasper; Mme Elwani; M. Mikkelsen; M. Burns; M. Shionoya; M. Stofilé; M. Kemp; M. Lamour.

LE PRÉSIDENT note que M. Burns représentera désormais les Amériques au Comité exécutif, tandis que M. Owen présidera le comité Éthique et éducation.

#### DÉCISION

La composition du Comité exécutif est approuvée telle que proposée.

### **5.4 Élection du président et du vice-président de l'AMA**

LE PRÉSIDENT précise qu'il n'y a que deux propositions de candidatures, une pour chacune des fonctions ; M. Richard W. Pound en tant que Président; et le Ministre de la culture (et des sports) du Danemark, le Ministre Brian Mikkelsen, en tant que vice-président en sa qualité de Ministre de la culture (et des sports). Si les membres le souhaitent, une élection peut être organisée.

M. MIKKELSEN remercie les membres du Conseil de fondation de leur soutien. Il estime que les membres méritent de se féliciter mutuellement des grands résultats de leur efforts communs dans leur travail avec l'AMA. Il s'agit d'une étape remarquable. A sa connaissance, il n'existe pas d'autres exemples au niveau politique et des relations internationales qui soient parvenus à autant de résultats en si peu de temps. En trois ans, les gouvernements et le Mouvement olympique ont fixé une politique antidopage mondiale fondée sur la crédibilité, la transparence, le partenariat, l'harmonisation des règles et la tolérance zéro. L'AMA a mis en place une organisation efficace, un Code mondial et un programme de contrôle complet, un programme éducatif innovant et un programme de recherche approfondie. Il n'en reste pas moins que de bons résultats peuvent toujours être améliorés. Le partenariat est l'un des principes fondamentaux de l'AMA, et c'est ce qui peut désormais prendre toute sa place à la direction de l'AMA. Il

félicite M. Pound, qui a réalisé un excellent travail. Sans lui, l'AMA ne serait pas là où elle est aujourd'hui. M. Pound présente toutes les qualités nécessaires pour occuper la présidence de l'AMA à l'heure actuelle. Il est très honoré de devenir le vice-président de l'Agence dans un esprit d'étroite collaboration avec M. Pound. Il se sent engagé à jouer un rôle actif et de soutien à la direction de l'AMA. Il souligne l'importance du partenariat. Le vice-président sera un partenaire engagé et représentera tous les gouvernements au sein de ce partenariat.

LE PRÉSIDENT remercie M. Mikkelsen de ses aimables paroles et déclare qu'il est parfaitement disposé à travailler avec le vice-président, qui a déjà été un partenaire engagé et un remarquable supporter de l'AMA. Il lui semble que l'Agence est bien partie dans la lutte contre le dopage dans le sport, grâce à cette combinaison hybride du mouvement sportif et des gouvernements, qui a permis le développement de la confiance entre les sports et les gouvernements et vice-versa. L'AMA a été capable de progresser rapidement. Il se réjouit d'obtenir l'adoption de la Convention internationale sous les auspices de l'UNESCO et l'application du Code mondial antidopage en 2006 par les gouvernements. Il remercie les membres du Conseil de fondation d'avoir augmenté leur sentence de trois nouvelles années. Il s'efforcera d'agir au mieux pour faire progresser l'organisation. Avec le personnel sur lequel l'AMA peut compter, la tâche sera beaucoup plus facile qu'elle ne l'a été au départ.

#### DÉCISION

Les nominations de M. Pound et du Ministre de la culture (et des sports) du Danemark, le Ministre Mikkelsen, à la présidence et à la vice-présidence du Conseil de fondation et du Comité exécutif sont approuvées à l'unanimité. En ce qui concerne la vice-présidence, le Ministre Mikkelsen a été élu en sa qualité de Ministre de la culture (et des sports).

### **6. Finances**

#### **6.1 Mise à jour des contributions des gouvernements et du CIO**

M. REEDIE présente le rapport qui se trouve dans le dossier des membres et dans lequel ceux-ci peuvent constater le pourcentage des contributions versées en 2002, 2003 et 2004. L'AMA est juste sous les 80% des recettes budgétées en 2004. L'Océanie maintient son record de 100%. L'Europe a atteint le niveau remarquable de 99,7%, l'Asie dépasse les 96% et des paiements doivent encore provenir d'Afrique et des Amériques. Un versement substantiel des Etats-Unis est imminent. Si on regarde les Amériques, il y a des difficultés dans des pays majeurs tels que l'Argentine, le Venezuela et le Mexique, et on s'efforce d'obtenir leurs paiements. En Asie, le Pakistan et l'Inde ont besoin d'être encouragés. Des paiements ont été effectués bien plus tôt dans le courant de l'année financière, ce qui a considérablement aidé l'état général de la trésorerie, mais l'AMA a obtenu également un versement du CIO dans ce domaine.

#### DÉCISION

La mise à jour des contributions des gouvernements et du CIO a été notée.

#### **6.2 Comptes trimestriels 2004 (3<sup>e</sup> trimestre)**

M. REEDIE demande aux membres de se reporter au premier document figurant dans leur dossier sous le point de l'ordre du jour concerné. Il s'agit du *Bilan détaillé et des Etats financiers – 3<sup>e</sup> trimestre 2004*. A la page 3 du document, on trouve une référence à une « Provision pour mauvaise dette »; il n'est pas sûr qu'il s'agisse de la description exacte, mais le comité n'indique pas clairement s'il sera possible de récupérer la taxe



fédérale générale sur les ventes au Canada. Les négociations se poursuivent, mais il lui a semblé plus prudent d'indiquer que la situation financière pouvait croître. En page 6, sous le titre « Dépenses de fonctionnement », les membres constateront que le troisième trimestre a été notablement plus onéreux que les deux autres trimestres. Ceci est entièrement dû aux Jeux olympiques et paralympiques à Athènes. En page 7, le chiffre substantiel sous « Frais de consultation de projets », notamment au troisième trimestre, avec un total de USD 962 321, représente l'ensemble du travail préparatoire et d'élaboration du projet ADAMS. Bien que ce chiffre paraisse élevé, il est en fait bien moindre que le coût original budgété.

M. REEDIE passe ensuite à la comparaison entre les dépenses réelles et les dépenses budgétées pour le troisième trimestre 2003, document intitulé « *dépenses actuelles/budgétées* ». La page 1 fait état d'un chiffre relativement modeste pour « Accréditation et réaccréditation des laboratoires ». En fait, l'AMA n'a pas accrédité de nouveaux laboratoires, c'est pourquoi elle n'a obtenu aucun paiement. En page 3, le chiffre sous le titre : « Déplacements, hébergement et repas » semble élevé, mais le comité s'est rendu compte qu'environ USD 15 000 pouvaient être réaffectés sous le poste « Communication avec les gouvernements ». En page 4, « Projets et autres activités » se réfère au programme de sensibilisation mené par Mme Spletzer à Athènes. En relation avec les informations en page 6, les membres doivent noter qu'il y a des engagements en cours d'un peu moins de 4 millions de dollars pour les projets de recherche et ceci sans tenir compte du budget de 2004, qui dépasse juste les 4 millions de dollars. Dès lors, même si les membres croient qu'il y a beaucoup d'argent en banque, USD 8 millions sont déjà engagés pour les projets de recherche. En page 8, en ce qui concerne les « contrôles hors compétition », le budget de ce secteur a augmenté, c'est pourquoi le budget est plus élevé. Mais l'activité n'a pas encore rattrapé le budget.

Il espère que les membres penseront qu'un examen régulier des contributions et des fonds au fur et à mesure qu'ils se présentent, suivi d'un calcul très exact sur la manière dont elle dépense cet argent, indique que l'AMA contrôle et est au fait de sa situation, ce qu'elle fait pratiquement au jour le jour.

#### DÉCISION

Les comptes trimestriels (3<sup>e</sup> trimestre) ont été notés.

### **6.3 Budget 2005**

M. REEDIE rappelle que le budget a donné lieu à un long débat à la précédente réunion. On s'était entendu pour que l'AMA indique le budget des contributions, mais l'AMA n'avait pas présenté le détail des dépenses. Le budget est exprimé à la fois en dollars américains et canadiens. Un taux de change a été fixé au moment de l'élaboration du budget. Il doit dire que tous les spécialistes en investissements auxquels il s'est adressé lui ont déclaré que le taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain allait plutôt aller contre l'AMA qu'en sa faveur. Le procès-verbal du comité finances et administration et le document qui figurent dans le dossier des membres expliquent comment le budget a été élaboré. Les dépenses ont augmenté dans les secteurs jugés importants par les membres. Il s'agit de l'application du Code, science, contrôles hors compétition et éducation. Le comité s'est efforcé de restreindre les dépenses dans les secteurs qu'il peut contrôler (à savoir la manière dont l'AMA gère ses affaires) et d'affecter les fonds à la lutte contre le dopage dans le sport. Il espère que le Comité exécutif est toujours prêt à soumettre le budget au Conseil de fondation, et que le budget sera accepté, afin que l'AMA puisse présenter la facture aux partenaires pour leurs propres contributions au 1<sup>er</sup> janvier 2005. Comme le comité a davantage d'expérience, il espère que les résultats réels des comptes chaque année seront chaque année plus proches des chiffres prévisionnels. En l'absence de questions, il considérera que le budget est formellement accepté.

LE PRÉSIDENT déclare qu'il s'agit de la soumission du budget 2005. Le Comité exécutif a accepté que le budget soit soumis à l'approbation du Conseil de fondation. Quelqu'un a-t-il des questions ou des observations qui pourraient être utiles, après une étude attentive du matériel présenté ?

M. WALKER déclare que les membres se souviendront peut-être qu'à la réunion de juin, il avait eu l'occasion de dire que certains gouvernements européens auraient peut-être des difficultés avec l'augmentation proposée, mais que le soutien aux activités de l'AMA était là et que, si l'augmentation proposée pouvait être justifiée par des coûts pertinents et de bons arguments, les gouvernements européens seraient certainement prêts à envisager ces propositions de manière constructive. Il reconnaît volontiers les efforts du personnel de l'AMA et du Comité exécutif pour présenter le budget avec ce type d'arguments et les ajustements en comparaison avec le projet préliminaire en juin. Les hésitations et les réserves exprimées en juin au nom des partenaires qu'il représente n'existent plus.

LE PRÉSIDENT remercie M. Walker. Il demande aux membres du Conseil de fondation leur approbation du budget 2005 tel que soumis. Il remercie le comité Finances et administration de la tâche accomplie et de sa prise en compte des questions sérieuses posées par de nombreux partenaires constitutifs.

#### DÉCISION

Le budget 2005 est approuvé à l'unanimité.

### **6.4 Compte rendu d'activité finances et juridique**

M. NIGGLI précise que le rapport qui figure dans le dossier des membres s'explique de lui-même. En ce qui concerne les points juridiques, il souhaite aborder le projet ADAMS. Il sait que certaines personnes ont exprimé des inquiétudes à propos de la protection des données et de la confidentialité liée à la création d'un système tel que celui d'ADAMS. C'est quelque chose que l'AMA prend très au sérieux. Des avis ont été demandés auprès des juristes de l'AMA en Suisse et au Canada et, dès qu'on les aura reçus, un groupe de travail d'experts en protection des données sera mis en place pour faire en sorte que tous les aspects soient étudiés et pris en compte.

LE PRÉSIDENT veut préciser un élément intéressant du rapport qui se trouve au point cinq à la deuxième page. L'une des principales firmes de Montréal a décidé de mettre l'un de ses jeunes spécialistes des conflits au service de l'AMA pour travailler sur les questions légales auxquelles l'AMA ne manquera pas d'être confrontée si, et au cas où, elle doit faire appel auprès du TAS. L'AMA est prête à recevoir toute assistance du même type susceptible d'être proposée dans tous les autres pays sur ce sujet. Tôt ou tard, l'AMA va se retrouver devant des comités d'arbitrage pour défendre l'application correcte du Code. Il est donc indispensable qu'elle soit prête à maîtriser les arguments disponibles pour soutenir sa position. Il est extrêmement avantageux que des juristes spécialisés dans ce domaine étudient ces questions pour elle et l'aide à se préparer.

#### DÉCISION

Le compte rendu d'activité finances et juridique a été noté.

## **7. Code mondial antidopage**

### **7.1 Compte rendu d'activité**

M. ANDERSEN fait une présentation « *PowerPoint* ». En ce qui concerne le Code, les 202 CNO l'avaient accepté dans leur ensemble à l'ouverture des Jeux olympiques d'Athènes. Seules 34 des 84 ONAD et 158 sur 161 CNP l'ont accepté. Il lui semble que la tâche commence avec la mise en place du Code. A propos de cette mise en place, toutes les FI olympiques ont envoyé leurs règles à l'AMA pour examen, mais seuls 17 CNO l'ont

fait. Les CNP passent par le CIP. Seuls 12 ONAD ont envoyé leurs règles à l'AMA. On peut naturellement prévoir des difficultés à l'avenir pour ce qui est d'obtenir l'application du Code par un nombre toujours plus grand de pays.

Après l'application du Code, la prochaine étape est la surveillance de son respect. La question a été soulevée par le Président la veille à la réunion du Comité exécutif. L'AMA doit disposer d'une stratégie générale, avec la participation de tous les signataires. ADAMS sera utilisé pour la coordination. Le développement du système comprendra un processus de consultation avec les partenaires.

Le Code figure désormais sur le site Internet en allemand, chinois, espagnol, japonais, néerlandais, portugais, suédois et turc. Il y sera prochainement en arabe et en russe. Quant à la traduction en farsi, elle vient d'être transmise par les représentants iraniens. Les gouvernements ont largement apporté leur soutien à ce projet de même que les CNO, les ONAD et autres. Le Code figure sur le site sous la rubrique « autres langues ». L'AMA révisé ses standards constamment. Elle doit sans cesse rappeler l'équilibre entre les standards de niveau 2 et les règles et directives de niveau 3. L'AMA met au point des protocoles pour modifier ses standards (la procédure accélérée a été acceptée la veille par le Comité exécutif).

Concernant les modèles de bonnes pratiques, de nouveaux projets seront disponibles le 26 novembre pour l'alcool, la planification de la répartition des contrôles, les groupes cibles de sportifs soumis aux contrôles et le personnel de prélèvement des échantillons (directives pour le recrutement, la formation, l'accréditation et la réaccréditation).

Du fait du Code, l'AMA s'est efforcé d'obtenir des informations sur la localisation des sportifs. Elle sert de centre d'informations à ce sujet. Tous les résultats d'analyse anormaux lui sont transmis. Elle assure le suivi avec les organisations antidopage et a également la possibilité de faire appel.

M. SCHULER demande s'il serait possible de connaître les organisations qui n'ont pas soumis leurs règles. Le CNO de son pays exige à présent de ses fédérations membres de modifier leurs statuts dans le respect du Code. Il paraîtrait plutôt étrange que la Fédération luxembourgeoise de football doive changer ses statuts alors même que la FIFA ne semble pas en faire de même. C'est la raison pour laquelle il veut savoir ce qu'il en est exactement.

M. REEDIE annonce qu'il y aura une réunion des Comités olympiques européens à Dubrovnik au début décembre, au cours de laquelle une présentation sera faite sur les relations dans les pays où il y a une ONAD. Qu'est-ce que le CNO devrait faire s'il est également une ONAD, et comment devrait-il s'y prendre pour encourager les gouvernements à créer des ONAD ? Il lui semble que ce devrait être un exercice utile avec un groupe de CNO, et si cela fonctionne, on pourra alors le reproduire ailleurs dans le monde.

M. RICCI BITTI indique que sa FI est très active. Le Code a été une étape pour tout le monde, et c'est une marque de progrès conséquente dans la lutte contre le dopage. Du point de vue d'une FI, il lui semble qu'il est quelque peu difficile d'obtenir une harmonisation avec les agences nationales, mais ce sera souhaitable le moment voulu car elles auront énormément de travail. Il a du mal à comprendre ce qui se passe dans de nombreux pays qui ont une organisation différente, et il lui semble que la plus grande difficulté est l'organisation et l'harmonisation pays par pays. Le Code est une grande référence, mais peut-être sa flexibilité et son interprétation pourraient-elles être améliorées. Il remercie le directeur général et le personnel pour la souplesse dont ils font preuve, mais il lui semble, même s'il soutient le Code, que celui-ci pose parfois des difficultés précises.

M. ANDERSEN précise à M. Schuler que l'AMA possède le nom des ONAD et qu'il les lui remettra plus tard. Il indique à M. Ricci Bitti que la réflexion à la base du Code était d'harmoniser les règles internationales avec les règles nationales. L'AMA s'est sérieusement attaquée à cette question et est également en contact avec les agences

nationales pour faire en sorte d'y parvenir. Une réunion commune FI/ONAD est prévue l'année prochaine pour aborder toutes les questions qui pourraient poser des difficultés aux FI et aux ONAD.

LE PRÉSIDENT précise que les membres, en effet, ne doivent pas se faire d'illusions. La mise en application du Code est la première étape et la surveillance de son observance et s'assurer que tout le monde comprenne bien ce que le Code signifie représenteront un travail considérable et une grosse difficulté. Tout ce que les membres pourront faire pour aider à une transition en douceur et favoriser la collaboration entre les organisations internationales et nationales sera extrêmement utile. Pour sa part, l'AMA fera de son mieux pour apporter son soutien elle aussi, mais cela demandera un travail concerté de la part de chacun.

### DÉCISION

Le compte rendu d'activité sur le Code mondial antidopage a été noté.

## **8. Système d'administration et de gestion antidopage – ADAMS**

M. DIELEN procède à une présentation « *PowerPoint* » devant le Conseil de fondation. Le détail des spécifications a été arrêté depuis la précédente réunion du Conseil. La personnalisation du projet ADAMS, ainsi que les plans tests sont en cours. La sous-traitance d'ADAMS (hébergement) a donné lieu à un appel d'offres, à une évaluation des fournisseurs sélectionnés et à une présentation des deux derniers candidats en lice avant sélection du fournisseur retenu pour l'hébergement et négociation du contrat avec celui-ci. Il y a eu également des réunions en personne avec des partenaires sélectionnés et l'état du projet ADAMS a été présenté lors de diverses réunions d'ONAD et de l'ANADO, avec des précisions concernant les spécifications.

Pour ce qui est de l'état de l'élaboration d'ADAMS, les spécifications détaillées ont été arrêtées. La personnalisation de l'élaboration est en cours, des contacts ont été pris entre l'AMA, les responsables d'ADAMS et les fournisseurs sous-traitants pour planifier la stratégie de lancement. Des plans sont en cours d'étude pour les tests de fiabilité sur certains modules, ils démarreront à la fin décembre, et un test d'environnement est en train d'être élaboré par le fournisseur. On a recherché un équilibre quant à la participation des groupes de référence. Il y a eu des réunions avec les ONAD, les FI, le CIO, le CIP, plusieurs CNO et laboratoires en vue de parvenir à une méthode équilibrée entre les divers types d'organisations. Les réunions du groupe de référence ont eu pour principal objet de présenter l'état du projet et les spécifications détaillées, et de déterminer dans quelle mesure les partenaires seraient prêts à tester ADAMS et à l'utiliser dans sa première phase. Il est nécessaire d'assurer la participation et l'engagement des partenaires à soumettre et à recevoir les informations sous forme électronique. Il est également nécessaire de préparer un plan de formation à l'intention des partenaires, d'aider les utilisateurs dans leur test d'acceptation d'ADAMS, de participer à la stratégie de mise en place, et d'aider à l'élaboration du programme de « formation des formateurs » en vue de permettre la mise en place effective d'ADAMS.

Pour ce qui est des questions de sécurité, celle du système est la priorité numéro un sur laquelle il ne sera transigé à aucune étape ni par l'AMA ni par ses fournisseurs. Le système sera hébergé dans deux centres de données hautement protégés au Canada qui fait appel aux mêmes dispositions de sécurité que celles des banques. Les données ne seront disponibles qu'à partir d'une nécessité d'accès avec transmission explicite de l'autorisation d'accès. La mise en place est très complexe, dans la mesure où elle dépendra de l'organisation, et la personne au sein de l'organisation, du temps de consultation accordé et du contenu des données demandées. Elle est fondée sur une hiérarchie de fonctions et des règles commerciales. L'accès du sportif et de l'utilisateur est en cours d'étude pour déterminer le bon modèle à créer susceptible de gérer les utilisateurs, tout en conservant le plus haut niveau de sécurité. Les questions légales relatives au respect de la vie privée, à la responsabilité et à la sécurité sont examinées et

étudiées de très près par plusieurs spécialistes. La principale source de préoccupation concerne la responsabilité de l'AMA et des OAD lorsqu'ils utilisent ADAMS, l'envoi d'informations sur les sportifs par delà les frontières, le droit applicable à la vie privée et les restrictions d'accès aux données personnelles, les restrictions de sécurité et d'accès dans certains pays.

A propos des étapes du projet, le contrat du fournisseur du système a été signé en juillet 2004. Les spécifications détaillées ont été réalisées en octobre 2004 et doivent être approuvées en novembre 2004. Les textes des tests d'acceptation des utilisateurs sont en cours de préparation en novembre. Une stratégie de formation sera préparée en décembre. Le personnel pour les tests sera formé et l'environnement sera installé en décembre. En janvier 2005, un test d'acceptation d'utilisateur commencera, et la stratégie de mise en place sera alors fixée. En février 2005, tous les utilisateurs potentiels de la phase 1 seront formés, et en mars 2005, la mise en place de la phase 1 commencera.

En conclusion, ADAMS est un système sûr qui sera prêt à l'emploi au début 2005 et sera disponible par phases. C'est un instrument Internet qui aidera les OAD dans leur travail quotidien, et il est fondé sur certains standards et autant que possible utilisera des 'menus déroulants' (sports, disciplines, compétitions; liste de substances; diagnostic pour les AUT; état de certaines procédures). Finalement, ADAMS est fondé sur le Code. Il permettra un large import/export, et également des comptes rendus ad hoc ainsi que des rapports standard. Il n'est pas prévu qu'ADAMS soit un instrument de gestion des procédures internes de laboratoires. Il n'a pas pour objet d'être un système qui évalue le risque des sports, ni d'être un instrument de gestion pour la direction générale. Ce ne sera pas non plus un programme de résolution des questions de procédures relatives au Code.

LE PRÉSIDENT note qu'ADAMS apparaît bien comme un projet ambitieux. L'AMA peut faire entièrement confiance dans la manière dont il a été élaboré et dont ses coûts ont été gérés. Ceux qui ont une expérience dans les logiciels savent que ces systèmes peuvent être des puits sans fonds dans lequel on verse de l'argent sans arrêt. L'Agence est restée suffisamment prudente pour éviter de tomber dans ce piège.

#### DÉCISION

Le compte rendu d'activité sur le projet  
ADAMS a été noté.

### **9. Rapports des Observateurs indépendants aux Jeux olympiques et paralympiques de 2004 à Athènes**

LE PRÉSIDENT rappelle que l'AMA a commencé ses missions d'Observateurs indépendants aux Jeux de 2000 à Sydney. Des rapports ont été réalisés sur le respect des règles antidopage applicables. Des équipes d'Observateurs indépendants se sont rendues à trois Jeux olympiques et à d'autres manifestations multisportives. L'équipe des Observateurs indépendants aux Jeux olympiques d'Athènes était dirigée par le professeur Haas, de l'Allemagne. Le rapport des Observateurs indépendants a été transmis au CIO et ensuite à l'ATHOC, le comité d'organisation, pour d'éventuels commentaires ou corrections d'erreurs factuelles (et non pas d'interprétation ou d'opinion) que l'équipe des Observateurs indépendants aurait pu commettre. L'équipe a procédé aux ajustements nécessaires et le rapport figure à présent sur le site Internet de l'AMA. Il sera disponible au début 2005 sous forme imprimée. Il est possible que le CIO y joigne une lettre commentant certaines des observations.

La même procédure a été suivie pour les Jeux paralympiques, où l'équipe des Observateurs indépendants était conduite par M. Walker. Le rapport préliminaire est actuellement examiné par l'IPC et devrait être terminé et publié sur le site Internet de l'AMA dans quelques jours. On a pu compter sur une coopération parfaite du CIO, du CIP et de l'ATHOC. Ces organisations sont désormais beaucoup plus à l'aise avec le concept

des missions d'Observateurs indépendants, et il est réconfortant de savoir que quelqu'un était là pour observer le processus. Les deux manifestations ont représenté de bonnes expériences pour l'AMA.

Du fait de quelques problèmes provoqués par le laboratoire accrédité par l'AMA et par le CIO en tant qu'organisateur de la manifestation, il semble qu'un cycliste médaillé d'or ait pu échapper à ce qui était presque certainement un cas positif. C'est encore plus frustrant du fait que plus tard en Espagne, le même sportif a été contrôlé positif, quelques jours seulement après les Jeux olympiques. Le sang utilisé pour contrôler l'échantillon B a été congelé plutôt que simplement réfrigéré, et il n'a pas été possible d'utiliser cet échantillon pour confirmer l'échantillon A. Il s'agit là d'une expérience extrêmement frustrante pour tous, et tout ce qu'on peut faire est de s'assurer que rien de cela ne puisse se reproduire.

M. CRAVEN déclare que l'expérience de l'équipe des Observateurs indépendants à Athènes a été excellente. Il s'est trouvé à plusieurs reprises pour des raisons professionnelles avec cette équipe. Il a retenu l'idée du partenariat. Un spécialiste du CIP a une question néanmoins : serait-il possible d'étudier le rôle des observateurs et d'obtenir des créneaux où, le cas échéant, les observateurs pourraient proposer de l'aide ?

LE PRÉSIDENT répond que cette question a été abordée à la réunion du Comité exécutif et qu'elle mérite qu'on s'y arrête attentivement. M. Howman va réunir tous les chefs d'équipe d'Observateurs indépendants des diverses missions antérieures pour passer la procédure en revue et envisager une éventuelle standardisation des rapports. La position adoptée jusqu'à présent est que la mission des observateurs est indépendante de l'AMA. Tout le monde considère cependant qu'il s'agit d'une mission de l'AMA, et si c'est ce que tout le monde pense, l'AMA devrait peut-être agir comme tel et proposer une direction et des méthodes un peu plus centralisées pour les missions.

MME CROOKS demande si on peut avoir une mise à jour du déroulement du programme 2005 des Observateurs indépendants.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL lui répond que l'AMA est en train de mettre sur pied une équipe pour Turin et qu'elle réfléchit à ses autres activités pour 2005. La FINA a pris contact avec l'Agence pour l'observation des Championnats du monde de natation à Montréal. De même, l'IAAF lui a demandé d'observer les Championnats du monde d'athlétisme à Helsinki. On envisage en ce moment d'autres manifestations multisportives en 2005, et l'AMA décidera au cours des prochaines semaines et elle abordera la question avec les chefs d'équipes lors de leur réunion en février.

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST explique qu'il était responsable de la conduite des activités antidopage aux Jeux olympiques d'Athènes. Il a toujours bien accueilli les Observateurs indépendants, car c'est un système qui protège le CIO d'allégations injustifiées. Il préférerait un système de compte rendu plus standardisé. Il est très satisfait des rapports tels qu'ils se présentent. Toutefois, s'il n'y a pas beaucoup d'intérêt à rendre compte, il se demande l'utilité d'un tel amas de papier ? Les activités antidopage ont eu beaucoup de succès. C'est la première fois que les règles antidopage étaient utilisées depuis l'ouverture du village olympique jusqu'à la clôture des Jeux. Un nombre sans précédent d'épreuves était organisé durant cette période. C'est un principe auquel il sera certainement fait appel à l'avenir. La réussite de ces activités a été éclipsée par le cas en cyclisme qui a été largement diffusé. Cet incident exceptionnel ne devrait pas se reproduire.

M. SHADGAN rappelle également le problème avec un médaillé d'or qui a refusé le prélèvement d'un échantillon sanguin pour des raisons religieuses. Plusieurs sportifs musulmans, ayant eu des difficultés avec la manière dont l'urine a été prélevée ont également fait part de leurs préoccupations.

LE PRÉSIDENT estime que chacun s'efforce autant que possible, au moment de la procédure de contrôle du dopage, d'être à l'écoute des questions relatives au sexe et à la

religion. Il n'en reste pas moins que la fourniture d'échantillons dans le cadre de la participation à un sport est obligatoire. L'AMA s'efforce de trouver la meilleure façon de parvenir à ces objectifs partagés.

M. SCHULER indique que les statuts et le fonctionnement du processus des Observateurs indépendants devraient peut-être être redéfinis. Il est frustrant de constater des erreurs tout en sachant que l'on ne peut rendre compte de ces erreurs qu'à la fin de la manifestation. On pourrait peut-être envisager un certain type d'intervention des Observateurs indépendants dans certains cas.

### DÉCISION

Le compte rendu d'activité sur les Observateurs indépendants a été noté.

## **10. Rapport des départements / secteurs**

### **10.1 Science**

LE PROFESSEUR LJUNGOVIST informe les membres que la nouvelle Liste a été publiée officiellement et placée sur le site Internet de l'AMA le 23 septembre, immédiatement après la réunion du Comité exécutif. Les projets de recherche décidés à la réunion du Comité exécutif précédent ont été négociés avec les chercheurs avant la signature des contrats, et leur examen éthique est en cours. Environ USD 3 millions ont été dégagés pour 27 des 57 projets soumis. Un autre million de dollars reste à allouer. Il est réservé à d'éventuels projets que l'AMA pourrait vouloir mener.

En 2004, trois nouveaux tests ont été mis en place pour la première fois aux Jeux olympiques d'Athènes, pour les transporteurs d'oxygène, l'hormone de croissance (qui est probablement utilisée depuis longtemps, bien qu'il n'y ait pas de méthode d'analyse depuis 1983) et les transfusions sanguines. Un groupe sur le dopage génétique a été nommé pour traiter les éventuels abus de la technologie génétique dans le dopage dans le sport, et sa première réunion est prévue en décembre. Outre l'accréditation provisoire du nouveau laboratoire de Varsovie, on a procédé à une vérification complète des compétences professionnelles de tous les autres laboratoires accrédités.

LE DR GARNIER rend compte de l'activité concernant les AUT par une présentation « *PowerPoint* » au Conseil de la fondation. Les quatre membres du comité pour l'AUT (le professeur Ken Fitch, les Drs Anik Sax, Andrew Pipe et Peter Jenoure), se sont réunis le 31 mars et les 18 et 19 octobre 2004 à Lausanne. Le comité pour l'AUT a approuvé la procédure de gestion pour l'AUT de l'Agence. La procédure opérationnelle pour révision a été confirmée, de même qu'a été approuvée l'étendue du réseau international d'experts. Par ailleurs, des amendements au standard pour l'AUT, qui tiennent compte des commentaires formulés, ont été soumis au Comité exécutif. Les principales modifications pour 2005, approuvées par le Comité exécutif la veille, comprennent quelques précisions de formulation, l'introduction pour les OAD d'un délai de réponse aux sportifs limité à 30 jours) et la notification au sportif par l'OAD dès réception de son dossier complet. Seule l'approbation des AUT des sportifs internationaux doit être envoyée à l'AMA, et de nouveaux formulaires plus faciles à remplir et plus efficaces ont été approuvés.

En terme de révision, trois cas ont été revus à la demande du sportif. Une décision a été renversée (approbation avait été donnée pour de la morphine) et deux décisions ont été confirmées (refus de corticostéroïdes IM et modafinil). Il y a un cas en appel devant le TAS et l'affaire est en cours.

Le but concernant le réseau d'experts est de constituer un réseau d'experts en AUT de l'AMA, et de contacts ont été pris avec la Société respiratoire européenne, la Société thoracique américaine, la Société Ial d'hématologie, la Société Ial d'endocrinologie, la FIMS, le Conseil de l'Europe, le CIO et l'université de Lausanne. Le soutien des bureaux régionaux du Cap et de Tokyo a été demandé pour parvenir à ce réseau mondial. Jusqu'à présent, 45 experts internationaux ont été retenus.

Jusqu'à la mise en place d'ADAMS, la procédure de réception des AUT suivie par l'AMA est la suivante : les formulaires sont reçus par télécopie, courrier papier ou courriel. Chaque AUT est mise en forme et imprimée avant d'être vérifiée du point de vue administratif. Les AUT sont ensuite inclus dans une base de données temporaire (en attendant la mise en place d'ADAMS). Les formulaires des AUT abrégées ou standard sont séparés et sont tous classés dans un placard sécurisé. L'AMA est en train de vérifier toutes les AUT standard et de contrôler leur cohérence médicale. En cas d'incohérence, on prend contact avec la FI, l'ONAD ou le médecin prescripteur pour obtenir des informations complémentaires ou plus précises. Dix-huit cas ont été définis comme exigeant une étude plus approfondie.

Au 31 octobre 2004, 6 250 AUT avaient été reçues. 6 000 d'entre elles étaient des formulaires d'AUT abrégées. Le rapport semble acceptable. En ce qui concerne les 6 000 AUT abrégées, il en avait 2000 (33%) pour des bêta-2 agonistes, 1 800 (30%) pour des CS, et 2 200 (37%) pour des bêta-2 et CS. Les pathologies concernées sont l'asthme et autres maladies semblables à 70%. Les 30% restant sont principalement des dermatites, des blessures et des infections. Sur les 250 AUT, 80 cas (35%) étaient pour S9, corticostéroïdes; 35 cas (15%) pour S5, insuline; 30 cas (12%) pour S8, diurétiques; 26 cas (10%) pour P2, bêta-bloquants; 6 cas pour S1, stimulants, Ritalin, modafinil); 5 cas pour S4, testostérone; et 3 et 2 cas respectivement pour S5, (EPO et GH). Dix-huit dossiers (7%) sont en cours d'enquête. Les principales pathologies identifiées comprennent le système circulatoire (OMS 9); les maladies endocriniennes et du métabolisme (OMS 4); respiratoires (OMS 10); du système nerveux (OMS 6); maladies de la peau (OMS 12); et du système digestif (OMS 11). En ce qui concerne l'origine des AUT, 70% provenaient des ONAD, dont les dix premières étaient Swiss Olympic, CCES, NZSDA, CONI, USADA, IND-DSMD, FINADA, NADA, SAI, et ISC. Les autres 30% provenaient des FI, dont les dix premières étaient FINA, IPC, IAAF, UCI, ISAF, FIE, FILA, IBU, IHF, UIPM, et FISA. Il y a eu 10 à 15% de données incomplètes du fait de formulaires illisibles ou incohérents.

Les objectifs pour 2005 sont de renforcer l'expertise grâce au réseau, d'optimiser le contrôle des AUT reçues ; d'incorporer le processus des AUT dans le système ADAMS ; d'élaborer des directives à l'intention du comité pour l'AUT, y compris les critères pour le diagnostic et la durée de l'approbation; et de soutenir les OAD dans l'organisation et la mise en place des comités pour les AUT. La prochaine réunion du comité pour l'AUT de l'AMA aura lieu les 7 et 8 mars 2005.

En conclusion, la procédure de gestion des AUT a été établie et fonctionne à l'AMA conformément aux dispositions du Code. La procédure des AUT fonctionne (même dans des délais très courts durant les Jeux olympiques). La cohérence médicale et l'harmonisation des décisions semblent être devenues une réalité, et l'efficacité professionnelle devrait s'en trouver améliorée dès qu'ADAMS sera en place.

LE DR RABIN procède à une présentation « *PowerPoint* » de la Liste des interdictions 2005. En ce qui concerne les modifications de la Liste 2005, la structure est plus pratique à utiliser. Les substances et les méthodes interdites en tout temps (à savoir en et hors compétition) comprennent : S1, agents anabolisants; S2, hormones peptidiques; S3, bêta-2 agonistes; S4, agents avec activité anti-œstrogénique; S5, diurétiques et autres agents masquants; M1, amélioration du transfert d'oxygène; M2, manipulation pharmacologique, chimique et physique; M3, dopage génétique. Les substances et méthodes interdites en compétition comprennent ce qui est précédemment mentionné, avec l'ajout de S6, stimulants; S7, narcotiques; S8, cannabinoïdes; et S9, glucocorticoïdes. L'AMA a également maintenu deux autres catégories qui étaient interdites dans des sports particuliers; P1, alcool (quelques FI ont demandé le retrait de l'alcool de la Liste parce que ce n'est pas une question de dopage, mais davantage de comportement. L'AMA parvient également à une meilleure harmonisation concernant le taux d'alcool entre les différentes FI qui ont conservé l'alcool sur leur Liste); et P2, bêta-bloquants, qui demeurent également interdits dans plusieurs sports.



Concernant le contenu, S1, agents anabolisants, la liste des exemples de stéroïdes anabolisants est ouverte. Neuf stéroïdes anabolisants ont été ajoutés à la Liste. Il y a une liste fermée d'exemples pour les stéroïdes anabolisants endogènes. Le rapport T/E est passé à 4 au lieu de 6. Pour S2, hormones et substances s'y rapportant, toutes les substances sont interdites chez les hommes et les femmes. Des publications supplémentaires soumises en 2003 et 2004 aux comités de la Liste et Santé, médecine et recherche, renforcent cette décision. Pour les S3, bêta-2 agonistes, l'interdiction a été étendue aux contrôles hors compétition. Pour les S4, agents avec une activité œstrogénique, toutes les substances ont été interdites chez les hommes et les femmes. Pour les S5, diurétiques et autres agents masquants, une nouvelle classe de substances est désormais interdite : les inhibiteurs alpha-reductase tels que le finastéride et le dutastéride. Pour les S6, stimulants, deux stimulants ont été ajoutés. Le Bupropion a également été ajouté au programme de surveillance. Pour le S7, narcotiques, le fentanyl et ses dérivatifs ont été ajoutés. Pour M2, manipulation physique et chimique, les perfusions intraveineuses ont été interdites, sauf pour traitement médical aigu légitime (pour traiter une condition médicale qui exige une action immédiate). Un changement est intervenu dans les S9, glucocorticoïdes. Les substances sont toujours interdites lorsqu'elles sont administrées de manière systémique. Elles sont également interdites, mais avec une AUT abrégée, pour la voie locale. Le principal changement tient au fait que les préparations dermatologiques de glucocorticoïdes (crèmes et onguents) ne sont plus interdites.

La Liste des interdictions 2005 a été placée sur le site de l'AMA le 23 septembre et entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2005.

LE DR RABIN passe aux projets de recherche pour 2004 et signale que 57 projets ont été déposés à l'AMA en mai 2004 par des chercheurs représentant 24 pays de quatre continents. Malheureusement, cette année, l'Afrique n'était pas représentée parmi les projets. Davantage de projets proviennent de laboratoires non spécialisés dans l'antidopage en 2004 qu'en 2003 (28 par comparaison à 18 l'an dernier). Les projets ont été répartis par thèmes. Dix projets ont été soumis dans la catégorie A, sous *Composés et/ou Méthodes d'amélioration du transfert de l'oxygène*. Sept projets ont été soumis dans la catégorie B, sous la rubrique *Composés et/ou Méthodes favorisant la croissance*. Sept projets ont été soumis dans la catégorie C, sous *Technologies génétique et cellulaire appliquées au sport*. Enfin, 33 projets ont été soumis dans la catégorie D, sous *Projets relatifs à la Liste des substances interdites*. Tous les projets ont été soumis à l'examen d'un groupe d'experts scientifiques indépendants de juin à septembre 2004. Tous les projets ont été soumis à un examen éthique (examen local et par l'AMA), qui n'est pas terminé. Les propositions de recherche ont été examinées par le comité Santé, médecine et recherche le 10 septembre.

Les recommandations du comité Santé, médecine et recherche ont été soumises à l'approbation du Comité exécutif le 21 septembre. Les négociations contractuelles sont en cours et cinq contrats sont déjà signés. Sur les 57 projets reçus pour 2004, 17 projets ont été approuvés, parmi lesquels : *Détection de la hGH sur la base de marqueurs* (deux équipes); *Détection de la rEPO* (deux équipes); *Dopage génétique* (deux équipes); *Biopuces pour la détection des stéroïdes anabolisants* (trois équipes); *Détection des glucocorticoïdes et seuils* (deux équipes combinées pour travailler ensemble); *Regroupement de méthodes de détection existantes* (deux équipes); *Détection de rLH*; *Effets ergogéniques et délétères des beta-2 agonistes*; *Production in vitro de métabolites de stéroïdes anabolisants*; *Détection d'abus de gel à la testostérone*.

Le budget total du financement des projets de recherche a atteint USD 4,01 millions, dont 60% vont à des bourses, 30% sont attribués à des recherches ciblées et 10% sont affectés à des projets de recherche réactifs. Certains projets de recherche sont ciblés, tels que les glucocorticoïdes. Des fonds sont réservés à des projets de recherche réactifs, tels que les recherches de substances de nouveau type ou le projet sur les cas de 19-norandrosterone en tennis.

En terme de réalisation, le programme de recherche de l'AMA a entraîné l'élaboration, la validation et la mise en application du test des transporteurs d'oxygène, l'élaboration, la validation et la mise en application du test de l'hormone de croissance (en collaboration avec le CIO et l'USADA), l'élaboration, la validation et la mise en application du test des transfusions sanguines homologues (en collaboration avec l'USADA), qui sera progressivement mis en place dans les laboratoires antidopage en 2005; de nouvelles données sur le finastéride en tant qu'agent masquant (qui figure sur la Liste 2005); et environ 30 publications scientifiques qui bénéficient du soutien financier de l'AMA.

Pour 2005, les objectifs sont d'amener les organisations de recherche publiques et privées à intégrer ou à prendre en considération des projets antidopage dans des programmes de recherche nouveaux ou en cours ; et de faire participer davantage de sociétés biopharmaceutiques ; d'obtenir des informations et du matériel de référence sur de nouvelles substances ; et de lancer une collaboration sur les nouvelles méthodes de détection.

Il conclut en passant la parole à l'assistance, l'invitant à la discussion. Il est prêt à répondre à toutes les questions.

LE PRÉSIDENT remercie les Drs Garnier et Rabin pour leur présentation et demande s'il y a des questions ou des commentaires.

M. RICCI BITTI signale que les laboratoires accrédités par l'AMA ont envoyé une vue générale intéressante des résultats. Trois laboratoires ont retourné plus du double de la moyenne des résultats positifs anormaux (Paris, Gand et Penang), et quatre laboratoires présentent moins du double de la moyenne des cas positifs anormaux. Il lui semble qu'on devrait enquêter sur le sujet. Sa fédération a eu quatre cas positifs qui lui ont été retournés par le laboratoire de Paris, dans lesquels l'échantillon A était positif et l'échantillon B était négatif. Le laboratoire de Paris a considéré que la substance pouvait être endogène au niveau décelé. Il recommande la plus grande attention au niveau de seuil de chaque substance. Certains laboratoires ont envoyé au FI des copies de rapports de cas positifs de niveau national. Certaines ONAD ont très bien réalisé leurs rapports (y compris le CPLD).

Pour ce qui est de la question des AUT, il revient sur les coûts. Sa fédération a procédé de manière très stricte et a nommé un groupe de trois médecins pour analyser chaque cas. Le coût est d'environ trois quarts de USD 10 000. Un médecin pourrait suffire, plutôt que les trois actuellement requis pour analyser les AUT.

Pour ce qui est du rapport final, l'AMA devrait entrer en relation avec des sociétés pharmaceutiques, car les relations que l'on aura avec elles seront vitales à l'avenir.

MME CROOKS demande si une collaboration quelconque avec des sociétés de biotechnologies a été envisagée.

M. WALKER déclare qu'à la suite de l'adoption du standard international pour les laboratoires de l'AMA, et dans le contexte de recherche constante d'une harmonisation toujours plus adéquate, le groupe de suivi de la Convention antidopage du Conseil de l'Europe, qui a l'obligation d'adopter des standards sur les laboratoires, sans avoir encore été capable de le faire, a formellement adopté le standard international pour les laboratoires du Code de l'AMA comme texte de référence dans ce secteur, lors de sa dernière réunion. La conjonction est donc parfaite. Il estime que c'est important, dans la mesure où de nombreux laboratoires antidopage sont financés entièrement ou en partie par des fonds publics. C'est pourquoi les autorités publiques ont également accepté les standards de l'AMA.

M. REEDIE estime que l'effort de recherche est maintenant très bien dirigé et extrêmement cohérent. Mais il n'y a probablement pas suffisamment de personnes à le savoir à l'extérieur. Il se demande si le département de la communication ne pourrait pas produire une petite brochure pour informer le monde entier de l'action de l'AMA, les raisons pour lesquelles elle le fait et à quel point cela a du succès, tout en invitant les

gens à la rejoindre. Il lui semble qu'un excellent travail a été accompli, mais que le message ne passe pas à l'extérieur.

LE PROFESSEUR DE ROSE remercie les intervenants pour les statistiques de laboratoires. Il a décelé une erreur dans les statistiques concernant les anesthésies locales.

M. GERRARD demande quelle est la position de l'AMA à propos du contrôle des animaux en sport, étant donné la controverse actuelle. Sous quelle juridiction ce contrôle du dopage tombe-t-il ?

LE DR GARNIER répond au commentaire de M. Ricci Bitti concernant la composition des comités pour l'AUT. Le standard prévoit que trois médecins composent le comité. Il est conscient du problème de coût et soumettra le commentaire au comité pour l'AUT de l'AMA.

LE DR RABIN indique à M. Ricci Bitti que, concernant les glucocorticoïdes, l'AMA a une réunion du comité des laboratoires le lendemain et l'un des points à l'ordre du jour est de fixer un seuil des rendus d'analyse à l'intention des laboratoires sur les glucocorticoïdes pour éviter des valeurs extrêmement peu élevées de glucocorticoïdes dans l'urine, qui ne démontrent aucun rapport avec des pratiques de dopage.

En ce qui concerne le dossier de documentation des laboratoires (documentation mise en place pour appuyer les résultats d'analyse anormaux par les laboratoires), au cours de l'année on s'est efforcé, au sein du comité des laboratoires de l'AMA, de parvenir à standardiser les rendus. Il y a eu des changements impressionnants avec une approche plus harmonisée d'environ 60 à 80 pages, en fonction du résultat d'analyse anormal. Si quelqu'un a connaissance d'un écart quelconque par rapport aux standards, il aimerait en être informé et il est volontiers prêt à examiner les dossiers pour vérifier s'ils s'écartent des règles.

L'AMA a passé contrat avec des sociétés de biotechnologies. Par exemple, elle a collaboré avec des sociétés de biotechnologies sur les méthodes de détection de l'hémoglobine de synthèse. Il a deux semaines, il a passé un contrat avec une société concernant l'un de ses nouveaux produits en cours d'élaboration et qui pourrait potentiellement devenir un produit dopant. Ces sociétés sont en général prêtes à collaborer sans toujours disposer de ressources pour aider l'AMA, mais celle-ci est toujours prête à rechercher une manière de coopérer.

Concernant les échantillons équins, il a été en contact avec le laboratoire antidopage pour les échantillons équins près de Paris. Ce laboratoire a un système différent de celui de l'AMA. Il a un laboratoire principal et trois ou quatre laboratoires de référence, plus 20 laboratoires associés. Il a parlé avec le chef du laboratoire, qui a accepté de le rencontrer pour discuter de l'harmonisation des diverses procédures. L'AMA est en relation avec la Coopération internationale d'accréditation des laboratoires, organisme international d'harmonisation et de standardisation des laboratoires, qui collabore également avec les laboratoires équins. On devrait pouvoir trouver un moyen de parvenir à une meilleure harmonisation par ce système.

LE PROFESSEUR LJUNGVIST estime que cette discussion sur la science s'est avérée très intéressante et très encourageante. Il note l'importance du budget de recherche sans lequel l'AMA ne serait pas capable d'entrer en relation avec d'autres autorités pourvoyeuses de fonds.

Il recommande la prudence à M. Ricci Bitti dans son interprétation des statistiques de 2002. Elles ont été établies avant la mise en application du Code. Les deux laboratoires dont il est question, celui de Paris et de Gand, sont les deux ou trois dans le monde à analyser les glucocorticoïdes et ont eu des rendus de cas positifs. En France, la législation en place va au-delà du Code en ce qui concerne les substances interdites. Dès lors, l'évaluation correcte des statistiques ne pourra intervenir que lorsque les statistiques de 2004 seront disponibles.

## DÉCISION

Le compte rendu d'activité science a été noté.

### **10.2 Fédérations internationales**

M. DIELEN fait une présentation « *PowerPoint* ». L'aide aux FI a été assurée sur demande concernant leurs règles, des précisions sur les règles modèles, le Code et les standards. Une attention spéciale a été accordée aux FI reconnues. On a pratiqué un suivi avec les FI sur le programme de contrôle hors compétition. De même, une liaison avec les FI a été instituée pour les substances spécifiques interdites dans certains sports, en vue de la Liste de 2005. Un suivi a également été mené avec les FI sur les questions scientifiques sur demande du département Science. Une liaison avec les FI existe concernant le groupe de référence pour le projet ADAMS, et des visites du siège ont été organisées à l'intention des FI avec des discussions sur le programme de contrôles hors compétition, les questions de recherche et de scientifiques et de coopération avec les FI sur l'éducation. Diverses questions et demandes ont été reçues de la part des FI, et les réponses ont été fournies après consultation avec Montréal.

Aux Jeux olympiques d'Athènes, des réunions ont eu lieu avec 28 FI sur 90% des sites de FI, et des visites au cours des compétitions préliminaires autant que possible. Un suivi de tous les points discutés a été institué.

En ce qui concerne le statut du Code, 100% des FI reconnues par le CIO (olympiques et non olympiques) ont accepté le Code. La Fédération automobile internationale qui a décidé de ne pas appliquer le Code, n'est en conséquence plus reconnue. Sur les FI olympiques d'été, 22 ont mis en application les articles et principes obligatoires du Code. Cinq ont encore besoin d'éclaircir certaines parties de leurs règles avant la mise en place définitive du Code. Quant à la FIFA, elle n'a pas encore transmis ses règles disciplinaires. Sur les FI olympiques d'hiver, cinq appliquent les articles et principes obligatoires du Code et deux ont encore besoin d'éclaircir certaines parties de leurs règles avant l'application complète du Code. Parmi les Fédérations reconnues, 19 appliquent l'intégralité du Code, neuf doivent encore clarifier certaines parties de leurs règles avant d'appliquer le Code complètement, et la FIO n'a pas encore présenté ses règles, qu'elle soumettra en novembre. La mise en application du Code par les membres de l'IWGA (Association internationale des Jeux mondiaux) a été contrôlée, en coopération avec l'IWGA. Tous les membres doivent présenter des règlements d'application du Code pour être autorisés à participer aux Jeux mondiaux en 2005. En terme d'organisations responsables des grandes manifestations, le CIO a mis le Code en application, et les règles de l'IWGA, de la FISU et du CISM sont en cours d'examen.

Quant aux CNO et aux confédérations sportives, ils ont tous accepté le Code, et 158 des 161 CNP l'ont accepté.

Les projets pour 2005 comprennent un symposium d'administrateurs antidopage des FI, le 7 avril à l'intention des FI, et le 8 avril une réunion a été prévue avec les ONAD sur demande des FI. Il y a également des plans pour aider les FI à appliquer ADAMS et former le personnel nécessaire.

M. WALKER signale qu'à la réunion du groupe de surveillance de la Convention antidopage à Strasbourg la semaine précédente, on s'est posé la question concernant la situation de la Fédération internationale automobile et de son refus du Code, qui a entraîné la perte de sa reconnaissance par le CIO. Ceci a été applaudi. Il faut dire que cela ne sera pas sans conséquences au niveau national pour les fédérations automobiles nationales et les liens que les gouvernements peuvent entretenir ou non au niveau national du fait de cette décision.

Il est largement accepté que la première des priorités de l'AMA, notamment en ce qui concerne le programme de contrôles hors compétition, porte sur les sports olympiques. A présent, cependant, que ce premier objectif est réalisé, on pourrait peut-être accorder

d'avantage d'attention au contrôle des sports non olympiques. Il semblerait qu'un tel système pourrait être discuté avec ces sports.

M. YOUNG indique, en ce qui concerne le Code, que la priorité a été d'éliminer toute incohérence juridictionnelle entre les FI et les organes nationaux. Par ailleurs, il fallait, pour les sportifs, éviter un chevauchement des contrôles par différents organismes. Clairement, ces derniers seront affectés par la mise en place du projet ADAMS, mais il se demande ce qu'il en est du rapport intermédiaire qui doit évaluer si cela fonctionne correctement.

M. DIELEN répond que, pour ce qui est des Fédérations olympiques reconnues, le contrôle a déjà commencé. Cela n'est donc pas restreint aux FI olympiques. Pour ce qui est de la coordination, il se passe davantage de choses, bien qu'à son avis cela dépende du niveau de confidentialité dans le partage d'information. ADAMS sera d'une grande aide à l'avenir.

### DÉCISION

Le compte rendu d'activité sur les FI a été noté.

### **10.3 Gouvernements**

MME JANSEN fait une présentation « *PowerPoint* ». Un total de 156 organisations a signé la Déclaration de Copenhague, et il y a 46 signataires de plus depuis le 1<sup>er</sup> juin 2004. Deux rapports ont été fournis au CIO et aux membres du Conseil de fondation de l'AMA avant les Jeux olympiques d'Athènes. L'AMA et les membres du Conseil de fondation continuent d'assurer le suivi de cette question. Il reste 45 pays qui doivent encore signer la Déclaration, et l'Agence continuera de s'efforcer d'obtenir la signature de tous.

En ce qui concerne les paiements des gouvernements, le principal objectif est d'encourager chaque région au versement complet et dans les délais impartis. De janvier à octobre 2003, USD 6 547,909 ont été payés et, de janvier à octobre 2004, USD 8 037,539. Depuis juin 2004, 35 pays supplémentaires ont payé. Le travail consiste d'une part à obtenir le partage des parts dans les régions, à facturer toutes les régions, à entretenir une correspondance avec les gouvernements et à assurer le suivi nécessaire. Elle remercie les représentants des gouvernements qui collaborent régulièrement au jour le jour pour permettre le paiements des contributions.

En ce qui concerne la communication, la publication *Franc-Jeu* présente des sujets sur les gouvernements et les ministres et leur action antidopage. La section du site Internet de l'AMA a été actualisée et un nouveau site sera créé en 2005. Du matériel imprimé a été élaboré pour les réunions et envoyé aux gouvernements.

A propos de l'élaboration de la Convention de l'UNESCO contre le dopage dans le sport, l'AMA continue de fournir une aide à la demande des gouvernements et de l'UNESCO. Des présentations de l'AMA ont été faites aux groupes régionaux de l'UNESCO en juin, ce qui a permis d'améliorer leurs connaissances sur l'antidopage. Des copies du Code en une grande variété de langues ont été transmises à l'UNESCO et sont disponibles sur le site Internet de l'AMA. Le projet de Convention a été envoyé par l'UNESCO en juillet 2004 et les commentaires de l'AMA à ce sujet ont également été transmis aux membres du Conseil de fondation (en septembre et octobre). Les commentaires définitifs ont été envoyés au Directeur général de l'UNESCO en novembre 2004. La réunion du MINEPS IV aura lieu à Athènes en décembre prochain et il y aura une réunion de rédaction à Paris en janvier 2005.

Concernant le développement des programmes, l'objectif est de promouvoir les programmes antidopage et d'encourager le prélèvement d'échantillons où cela n'existe pas. A la réunion des ministres des Sports du Commonwealth à Athènes, on s'est entendu pour que le secrétariat du Commonwealth collabore avec l'AMA et fournisse des spécialistes antidopage susceptibles d'assister les pays du Commonwealth. Un officiel a

été nommé pour veiller au programme au sein du secrétariat du Commonwealth, et l'AMA le rencontrera en décembre. Le travail entrepris en Océanie se présente comme une excellente base pour la planification et les développements qui seront réalisés ultérieurement dans ce secteur.

MME NEILL déclare que le projet du Commonwealth est une excellente initiative. Elle considère que la participation des ONAD à ce projet sera une étape importante.

### DÉCISION

Le compte rendu d'activité sur les gouvernements a été noté.

#### 10.3.1 Convention de l'UNESCO

M. THOMPSON remercie l'AMA de l'invitation à assister à la réunion du Conseil de fondation. Il transmet les salutations du Directeur général de l'UNESCO et exprime la gratitude de l'UNESCO pour la coopération qu'elle a reçue de la part de l'administration de l'AMA jusqu'à présent.

L'UNESCO en est aux dernières étapes de l'élaboration de la Convention. Une réunion du MINEPS IV est prévue du 6 au 8 décembre 2004, suivie par la réunion finale de l'UNESCO du 10 au 15 janvier 2005. Le Directeur général doit envoyer son rapport final à la mi-février 2005, et tout devrait être terminé à la réunion de janvier. La Convention devrait pouvoir être adoptée lors de la conférence générale en septembre/octobre 2005. En ce qui concerne la réunion du MINEPS IV, la présence d'une trentaine de ministres des Sports est attendue, peut-être davantage. Il y aura également une série d'officiels de haut rang représentant d'autres pays. On compte parvenir à un accord politique sur les questions qui se posent encore à propos de la Convention. Ce ne sera pas une séance de travail de rédaction. Des présentations seront faites lors de cette réunion par le CIO, le Conseil de l'Europe, l'AMA, le CIP et le Directeur général de l'UNESCO. Ce sera probablement la dernière possibilité pour ces organisations de faire part de leurs opinions. Il réitère l'offre faite à M. Craven par le Directeur général de l'UNESCO la semaine précédente : l'UNESCO est disposée à aider à la préparation de ces présentations.

A la réunion de janvier, l'UNESCO s'efforcera d'obtenir le consensus de la réunion du MINEPS et de s'en servir pour finaliser le texte. Le rapport du Directeur général sera envoyé à la mi-février avec un projet final. Le précédent projet a été conclu en mai 2004 et envoyé en juillet. Les commentaires sont attendus pour la mi-novembre. Ils proviennent généralement des pays avancés dans l'antidopage, bien que certains aient été également envoyés par des pays débutant en terme d'action antidopage. Le Conseil de l'Europe et l'AMA ont également fait part de leurs commentaires. Dans l'ensemble, ils se sont révélés très favorables et constructifs. Les principales difficultés qui subsistent sont les relations et les possibilités de coopération entre l'AMA et l'UNESCO. Les Etats membres ont demandé à l'UNESCO de consulter l'AMA et de réfléchir à la manière de parvenir à une coopération pour la surveillance. A la base, il s'agit d'admettre que cela aura un coût pour l'UNESCO, qui devra prendre un secrétariat en charge. La deuxième principale difficulté concerne le Conseil de l'Europe. A la réunion des ministres des Sports européens à Budapest, un appel a été lancé aux ministres pour offrir à l'UNESCO de surveiller la Convention au plan régional en Europe. Ce serait exceptionnel pour les conventions de l'UNESCO, où la méthode régionale n'a pas encore été appliquée jusqu'à présent. Cela n'ira pas sans avantages ni inconvénients. En terme de compatibilité des deux conventions, on constate un chevauchement naturel entre les deux, puisqu'elles abordent des questions très semblables, ce qui entraîne des difficultés pour les pays qui font actuellement partie du Conseil de l'Europe. S'il y a des secteurs différents entre les deux conventions qui répondent aux mêmes questions, cela ne sera pas sans implications. Entre autres problèmes secondaires, il y a également la question du financement de l'AMA. Le projet actuel de la Convention de l'UNESCO se réfère à un « co-financement » qui est différent de « financement paritaire ». La structure de la Convention pose également un problème. Par structure, il veut parler de l'organisme qui

en aura l'ultime responsabilité et qui sera appelé « conférence des parties ». Là aussi des difficultés évidentes vont se poser à propos des coûts, en terme de régularité des réunions et de l'utilité de ces réunions. Il y a actuellement un certain nombre de façons d'envisager la question.

Le système de mise à jour accélérée pour reconnaître le Code et les standards reste toujours quelque peu problématique. Les Etats membres ont fait savoir qu'ils souhaitent un système fonctionnel qui réponde à la demande. La section « éducation » de la Convention a fait l'objet d'un certain nombre de commentaires, estimant qu'elle était plutôt faible et nécessitait d'être renforcée.

En résumé, à partir des commentaires reçus officiellement de la part des Etats membres et à partir de discussions informelles avec les délégations permanentes au sein de l'UNESCO, il reste des difficultés à résoudre et il semble bien qu'il y ait des divergences d'opinion. Les gouvernements sont encouragés à donner leurs instructions à leur personnel car il sera trop tard après janvier. Il demande à tous les pays participants d'arriver préparés à la réunion de MINEPS IV et aux réunions de janvier pour faire connaître leurs difficultés et tâcher de les résoudre. Si le mouvement sportif a des commentaires à faire, ces commentaires devront être formulés rapidement.

LE PRÉSIDENT demande à M. Thompson de transmettre ses meilleurs vœux au Directeur général de l'UNESCO. L'AMA ne doute pas que, sous la direction du Directeur général de l'UNESCO, on parviendra au bon résultat avec, il l'espère un financement paritaire. L'AMA souhaite une participation paritaire et non pas seulement une co-gestion.

#### DÉCISION

Le compte rendu d'activité sur la Convention de l'UNESCO a été noté.

### **10.4 Education**

M. BURNS annonce qu'une réunion du comité Éthique et éducation est prévue les 15 et 16 décembre. L'un des principaux points a été de faire en sorte que toutes les régions du monde soient représentées dans le comité et il se félicite de pouvoir annoncer que c'est le cas. Le thème est de s'assurer que les informations demeurent simples, pratiques et applicables. C'est ce qui sera mis en forme avec la campagne Franc Jeu et qui sera examiné avec soin à la réunion de décembre. Il remercie Mme Khadem au nom de son gouvernement et de sa délégation pour la tâche qu'elle a accomplie.

M. WADE demande aux membres de se référer au rapport qui figure dans leur dossier et leur fait un compte rendu « *PowerPoint* » de l'activité du comité Éthique et éducation. Dans le cadre du Code mondial antidopage, l'éducation n'est pas un élément obligatoire mais essentiel. L'AMA met en place en ce moment la première phase de son programme et il souligne le rôle leader de l'Agence dans le monde. En ce qui concerne le Code, le but est d'influencer le comportement des participants et de rechercher des informations exactes, ce qui comprend la Liste des interdictions, les conséquences pour la santé, le contrôle du dopage et la responsabilités des sportifs. La coordination et la coopération entre les signataires, les gouvernements, le personnel d'encadrement des sportifs et les sportifs eux-mêmes sont essentielles. Le personnel d'encadrement des sportifs va devenir crucial.

Le comité Éthique et éducation se réunira les 15 et 16 décembre 2004, et un groupe de travail informel intérimaire a également été mis sur pied. Un comité d'examen éthique composé de cinq experts renommés a été créé et il fonctionne désormais pour formuler des avis éthiques ou des recommandations sur des points qui se présentent à propos des programmes et des règlements, de la Liste des interdictions, de l'esprit du sport et des propositions de recherche scientifique.

Le questionnaire sur l'éducation a pour but d'évaluer et de discerner les besoins. Parmi les conclusions importantes du questionnaire sur l'éducation : le manque général de financement du système et la nécessité d'un plus grand nombre de programmes. La

bonne nouvelle tient au fait que les principaux groupes ciblés définis sont précisément ceux qui figurent dans le Code. La méthode la plus populaire de transmission de l'information est le séminaire, les imprimés et le format électronique. Pour les sportifs, un grand nombre d'informations a été préparé cette année, parmi lesquelles le Guide du sportif, une série d'affiches, la brochure de la Liste des interdictions, un dépliant sur les compléments alimentaires, un dépliant sur l'AUT, des informations médicales et le programme de sensibilisation.

Un symposium de suivi sur les compléments est prévu en avril ou mai 2005 en Allemagne, et l'AMA peut compter sur le partenariat du CIO et des autorités allemandes. Tous les secteurs participeront à des ateliers, avec l'objectif de faire progresser les recommandations du symposium de Montréal du début de l'année 2004.

Le Conseil de l'Europe est l'un des partenaires importants de l'AMA. L'Agence est sur le point d'achever son élaboration des directives en matière d'éducation. Celles-ci se concentrent sur les éléments essentiels et primordiaux tels que définis par le Code et seront examinées par le comité Éthique et éducation en décembre.

Les objectifs de la campagne Franc Jeu 2005-2010 proposée (et qui sera discutée à la réunion de décembre du comité éthique et éducation) sont de coordonner l'éducation et l'information de l'AMA dans une campagne cohérente avec des partenariats dans le monde entier à tous les niveaux. Ceci conduira à une meilleure compréhension de l'antidopage (instruments et informations principales), entraînera le développement de valeurs et permettra la promotion d'un comportement éthique. La campagne Franc Jeu sera en accord avec la stratégie d'éducation à court terme. Les groupes cibles comprennent les jeunes sportifs, le personnel d'encadrement, les officiels sportifs, les parents, les enseignants et les médias. Les principaux messages et informations respectent le Code. La méthode de transmission comprend des symposiums d'éducation, de la sensibilisation, du matériel imprimé, le site Internet, des partenaires régionaux et locaux (OAD), des DVD, des vidéos et des CD Rom, des affiches, un enseignement par ordinateur, des sportifs modèles et un travail avec les médias. La méthode générale comprendra trois niveaux (élémentaire, intermédiaire et spécialisé), des partenariats (l'Agence a récemment pris contact avec la Solidarité Olympique, et il a de bonnes raisons de penser que l'AMA pourra travailler avec certains des programmes existants de cette organisation) et des symposiums d'éducation (principaux points d'intérêt au cours des prochaines années). Les objectifs du programme des symposiums d'éducation sont de diffuser de l'information générale, de former et de transmettre des conseils aux OAD, de se consacrer aux pays en développement; d'organiser des ateliers et de produire des boîtes à outils; de passer des partenariats, de doter de pouvoir les OAD régionales et locales et de faire participer les bureaux régionaux de l'AMA. Ceci sera le principal objectif de 2005 et 2006.

M. WALKER déclare qu'il est agréable de voir que le programme d'éducation est de nouveau en piste après la petite embardée d'il y a deux ans, et il félicite tous ceux qui y participent. Pour ce qui est du partenariat avec le Conseil de l'Europe, il estime que l'AMA devrait pouvoir soumettre du matériel à l'approbation formelle au cours de l'année prochaine et peut-être même à la prochaine réunion du Conseil de fondation. Il s'agit d'un standard de niveau 2 non obligatoire.

Après sa visite sur le stand de sensibilisation des Jeux paralympiques d'Athènes, il peut dire que le programme s'est avéré très populaire et que les casquettes de l'AMA ont été vues partout.

Enfin, il est heureux de constater que sa proposition demandant que l'AMA envisage les aspects sociologiques du dopage dans le sport a été reprise. Il se félicite également que USD 60 000 soient réservés à cet usage dans le programme du budget 2005. C'est un bon début. Il lui semble qu'à long terme, l'objectif doit être d'intégrer une telle recherche dans le programme normal de l'AMA, par le biais du comité Santé, médecine et recherche, même s'il sait bien que cela ne se fera pas du jour au lendemain.



## DÉCISION

Le compte rendu d'activité sur l'éducation a été noté.

### **10.5 Standards et harmonisation**

M. ANDERSEN déclare que la coopération avec le CIO s'est révélée tout à fait excellente pour ce qui est du groupe d'action avant les Jeux olympiques. L'important élément de ce groupe d'action a été que l'AMA a pu faire appel à des informations arrivant au bureau pour réaliser des contrôles du dopage au nom du CIO. A tout moment, des systèmes étaient en place en l'Europe et ailleurs pour effectuer les contrôles. On note une tendance à des méthodes de tricherie de plus en plus sophistiquées. Les refus sont de plus en plus communs. Des sportifs fuient les contrôles, et il y a un manque d'informations sur la localisation de ceux qui veulent tricher. Il faut s'assurer que les OAD soient en avance d'une étape sur ceux qui veulent tricher. Des sommes substantielles ont été dépensées en recherche et analyse. Cela n'aide pas si le laboratoire obtient la fausse urine. C'est pourquoi il est nécessaire d'améliorer la planification de la répartition des contrôles pour réaliser davantage de contrôles ciblés et éduquer les ACD. Il est nécessaire de mettre en place des numéros de téléphone gratuits et des courriels sécurisés pour obtenir des informations et bien entendu garantir la confidentialité. L'AMA travaille à présent à la mise en forme de directives à ce sujet, et elle a reçu une offre norvégienne pour l'organisation d'un symposium au début de l'an prochain. L'Agence propose de modifier le formulaire de contrôle du dopage. Pour la première partie, l'AMA souhaite pouvoir réaliser des recherches sur le sang et l'urine et demande aux sportifs d'approuver la recherche sur leurs échantillons. Par ailleurs, l'AMA souhaite prélever plus d'un échantillon sanguin. Enfin, les noms des médecins et des entraîneurs seront ajoutés au formulaire de contrôle du dopage afin de savoir qui est derrière le sportif en cas de réception d'un échantillon positif. Ces propositions seront diffusées sur le site Internet en vue d'obtenir des réactions de la part des partenaires constitutifs.

#### 10.5.1 Développement des programmes antidopage

M. KOEHLER donne une présentation « *PowerPoint* ». D'une manière générale, la formation à l'antidopage est limitée. L'AMA doit aider les pays dans lesquels il n'y a pas de programme antidopage et faire en sorte que tous les sportifs de tous les pays soient soumis aux mêmes protocoles et procédures antidopage.

Une séance de planification d'un projet pilote a eu lieu à Montréal, avec la participation de l'Agence australienne de lutte contre le dopage dans le sport (ASDA), l'Agence néo-zélandaise de lutte contre le dopage dans le sport (NZSDA), les Comités nationaux olympiques d'Océanie (ONOC) et l'International Rugby Board. Cette réunion a eu pour résultat la sélection des CNO de la région en fonction des besoins et de la population sportive (Fidji, Tonga, Papouasie-Nouvelle-Guinée et Samoa) et de former les ACD et les CNO, en vue de coordonner les activités par le biais de l'ONOC. Pour ce qui est des responsabilités, l'ASDA élaborera la formation théorique des ACD et sera chargée de son enseignement. La NZSDA est responsable du suivi post-atelier et de la formation continue des ACD dans leur pays respectif. L'ONOC sera le point de contact centralisé pour les CNO et leurs ACD respectifs. L'IRB fournira les informations sur la localisation et les possibilités de contrôle, et l'AMA sera responsable de l'ensemble de l'organisation et du financement, ainsi que de la sélection des ACD et de la formation des CNO.

Les résultats de ce programme antidopage en Océanie en 2004 sont que la formation des ACD a eu lieu sur cinq jours. Ils ont pu observer les procédures de prélèvement d'échantillons, et des séances pratiques et théoriques ont été organisées. Ils ont été envoyés en mission, sous la supervision de l'ASDA, pour prélever des échantillons. On leur a transmis les méthodes de formation des escortes, et ils ont également été formés à la manière de faire des présentations éducatives efficaces. La formation des CNO s'est déroulée sur deux jours. Une vue d'ensemble du Code mondial antidopage et des

standards a été présentée, en insistant sur les informations sur la localisation, les AUT, la gestion des groupes cibles et la gestion des résultats. Des informations ont également été fournies sur la création d'une organisation nationale antidopage. Il y a eu des discussions conjointes sur le développement d'une structure pour la région. Le résultat a été que quatre CNO agiront comme une agence nationale antidopage en conformité avec le Code. Les prochaines étapes comprennent l'élaboration d'accords d'ACD avec les CNO, l'élaboration de règles antidopage pour régir les FN, le maintien des ACD, l'élaboration de mécanismes et de stratégies pour obtenir le soutien des gouvernements, l'élaboration de matériel éducatif pour la région, la création d'une organisation régionale antidopage (ORAD), de mécanismes pour financer cette ORAD et la formation d'autres pays au sein de la région par l'ORAD (sur le long terme).

Il y a plusieurs objectifs à court terme pour le développement de l'antidopage. L'administration de l'AMA est en train d'étudier les résultats du projet pilote. Un examen aura lieu également avec le département de l'éducation et celui des relations avec les gouvernements. Une stratégie pour le développement d'un programme mondial sera mise au point en insistant sur les pays qui ne disposent pas encore de programmes antidopage. La stratégie sera transmise à un groupe sélectionné de partenaires spécialisés pour commentaires et consultation. Les questions actuellement étudiées comprennent la financement futur de l'ORAD (montant, sources et aide volontaire) et l'aide de l'AMA (financement, ressources humaines et partenariats).

Les objectifs à long terme du développement antidopage sont de faire développer des programmes antidopage dans 202 pays par les organisations nationales antidopage et les organisations régionales antidopage et d'améliorer la coordination entre les FI et les organisations nationales et régionales antidopage pour assurer la prise en charge de tous les sportifs dans le monde, quel que soit le lieu où ils vivent.

Les activités de 2005 comprendront un symposium FI/ONAD les 7 et 8 avril et un symposium organisé par « *Antidoping Norway* » (Agence norvégienne antidopage) autour du 25-27 mai. L'objectif est de poursuivre le développement d'organisations nationales et régionales antidopage.

M. BESSEBERG est heureux que la communication entre l'AMA, les ONAD et les FI soit désormais en bonne voie. Le nombre de contrôles hors compétition n'est pas aussi important que les contrôles ciblés. Les FI, l'AMA et les ONAD devraient partager des informations pour tenter de pister ceux qui cherchent à tricher. L'AMA a vraiment fait un grand pas dans la bonne direction.

M. CTVRTLİK aborde la question de l'inclusion du nom des médecins et des entraîneurs des sportifs sur le formulaire de contrôle du dopage. Ce point a été soulevé il y a deux ou trois ans par la Commission médicale du CIO à la commission des athlètes du CIO. Cela a donné lieu à des discussions intenses et à quelques arguments échauffés sur la question. Ce que chacun souhaite de manière consensuelle, semble-t-il, c'est qu'un jour, l'AMA ajoute cette demande d'information sur le formulaire de contrôle du dopage. Il sait que cela ne va pas sans conséquences juridiques qui demandent à être résolues. La commission des athlètes du CIO en est extrêmement reconnaissante. Il ne peut pas dire que des discussions approfondies ont porté sur l'usage des échantillons à des fins de recherches supplémentaires, mais il est sûr que Mme Elwani informera l'AMA lorsque cela arrivera.

M. SHADGAN remercie MM. Howman et Koehler de leur active participation active au premier symposium antidopage asiatique et au stage pour ACD organisé à Téhéran le mois dernier. Il espère que l'AMA continuera à soutenir ce type d'activités.

M. ANDERSEN insiste pour dire que l'initiative concernant la mention des noms des entraîneurs et des médecins sur le formulaire est venue de la commission des athlètes du CIO.

## DÉCISION

Le rapport sur le développement de l'antidopage a été noté.

### 10.5.2 Compte rendu d'activité sur les contrôles hors compétition

M. KOEHLER donne une présentation « *PowerPoint* ». Durant le programme de contrôles de 2004, 1 610 tests ont été réalisés, dont 1 318 étaient des contrôles urinaires, et 292 étaient des contrôles sanguins de l'EPO. Le groupe d'action AMA/CIO/ATHOC a réalisé 87 contrôles, sur 100 nationalités et dans 50 pays. En terme de méthode, 71% des contrôles ont été réalisés sur des sportifs dans des pays qui n'avaient pas d'ONAD. Plus de la moitié des 29% restants ont été réalisés dans des pays où l'étendue du programme de l'ONAD n'avait pas été définie. On a mis l'accent sur des missions uniques et des contrôles plus ciblés. En conséquence, il est possible que le programme n'atteigne pas les 2 400 tests, mais il s'en approchera de très près. Il y a eu 11 résultats d'analyse anormaux comme décrits dans les documents et quatre refus. Quatre des contrôles ont entraîné des sanctions, cinq n'en ont pas entraîné et six contrôles sont encore en phase de gestion. Depuis la rédaction des comptes rendus d'activité, il y a eu un résultat de l'UCI pour des taux élevés d'épitestostérone, et il a été décidé qu'aucune mesure ne serait prise parce que l'IRMS a confirmé que la substance avait été produite de manière naturelle. Pour le cas positif au stanazonol de la FIBA, l'athlète a reçu une suspension de deux ans.

Dans l'ensemble, moins de contrôles ont été effectués que dans les années précédentes, et ils ont été réalisés dans des lieux éloignés, hors compétitions. Une étude précise que plus de 75% des résultats anormaux se sont produits entre un et cinq jours avant une compétition. Certaines règles de FI interdisent, dans certains cas, d'effectuer des contrôles un certain nombre de jours avant ou après une compétition. Si une FI ne réalise pas de contrôle, l'AMA a-t-elle ouvert là une possibilité éventuelle permettant aux sportifs de se doper ? Pour ce qui est du groupe d'action AMA/CIO/ATHOC avant les Jeux, les contrôles en doublons ont été évités grâce à la coopération des ONAD, des CNO et des FI. Tous les contrôles ont été inopinés (au hasard et ciblés) et ont compris des prélèvements d'échantillons sanguins pour la détection de l'hGH. En tout, ce sont 382 contrôles qui ont été réalisés, dont 87 effectués par l'AMA. L'ensemble du programme souligne la réalité du partenariat et de la coopération avec le CIO. Il a été jugé que ce programme offrait ce qu'il a de mieux en matière de détection et de dissuasion avant les Jeux olympiques. De même, le groupe d'action AMA/CIO avant les Jeux paralympiques, a permis d'éviter de doubler les contrôles, et les informations sur la localisation des sportifs ont été fournies grâce à une collaboration avec les ONAD et les CNP. Des contrôles au hasard et ciblés ont été réalisés avant le début des Jeux, avec un prélèvement d'échantillons sanguins pour déceler l'hormone de croissance. En tout, quarante contrôles ont été effectués par l'AMA outre ceux effectués par l'ATHOC. L'ensemble de ce programme confirme, si besoin est, la réalité du partenariat et de la coopération avec l'IPC.

Les contrats pour 2005 ont été envoyés et sont en cours de négociation avec les ONAD et les laboratoires. Les directives ont été élaborées avec les partenaires pour aider à la mise en place du Code. Les FI ont été aidées à créer un mécanisme pour la collecte des informations sur la localisation. Tout le personnel a pris part à l'élaboration du projet ADAMS, et l'AMA a continué à surveiller et à suivre tous les résultats d'analyse anormaux.

En 2005, on passera à une nouvelle phase du projet ADAMS, avec l'élaboration, la formation et la mise en place. Il y aura un développement continu des directives avec les partenaires pour aider à la mise en place du Code. Il y aura une amélioration et une augmentation des contrôles ciblés dans les parties du monde qui ne disposent pas d'organisation antidopage. Une aide sera fournie au département de l'éducation pour l'élaboration de matériel éducatif. Enfin, tous les résultats d'analyse anormaux continueront d'être surveillés.

M. WALKER se réfère au document sur les contrôles hors compétition. Il a été très surpris de lire le point qui indique que certaines FI ont incorporé dans leurs règles des dispositions précisant que les contrôles hors compétition ne peuvent avoir lieu les jours qui précèdent, et dans certains, cas qui suivent des épreuves. On aimerait penser que, dans ce cas, les sportifs faisant l'objet d'un contrôle le seront dans le cadre d'un programme de contrôle en compétition. Cela semble impliquer que le contrôle est complètement interdit. Si tel était le cas, il aurait pensé que c'était l'une des tâches de la liaison avec les FI et de la vérification du respect du Code de faire en sorte que cette question soit réglée une bonne fois pour toute, car cela lui paraît une bien curieuse disposition, même s'il accepte la nécessité d'éviter la duplication des contrôles. Les sportifs ne devraient pas être assujettis à plusieurs contrôles par des organisations différentes dans la période qui précède des compétitions majeures, mais il lui semble tout de même que l'idée selon laquelle les sportifs ne devraient pas être soumis à des contrôles du tout est plutôt étrange.

M. BESSEBERG demande quelle FI a une telle règle. Il est entièrement d'accord avec M. Walker pour dire que cela protégera les sportifs et leur permettra de se doper. Il ne comprend tout simplement pas.

M. KOEHLER répond qu'il lui semble que M. Walker a soulevé les raisons pour lesquelles les FI ont opté pour ces règles. L'une des raisons est la coordination pour éviter la répétition des contrôles. Néanmoins, les sportifs doivent pouvoir être contrôlés à tout moment, et il serait nécessaire de continuer à collaborer avec les FI pour s'assurer que de tels contrôles sont possibles.

Il explique à M. Besseberg qu'il fournira toutes les informations sur les FI qui ont ce type de règles. Pour le moment, il peut déclarer que l'UCI figure parmi celles-ci.

#### DÉCISION

Le compte rendu d'activité sur le programme de contrôles hors compétition a été noté.

### **10.6 Plan stratégique**

M. WADE demande aux membres de se reporter au compte rendu qui figure dans leur dossier, ainsi que sur le programme d'indicateurs de performance 2004. Il fait une présentation « *PowerPoint* » avec une présentation générale du plan stratégique, des plans de fonctionnement et des indicateurs de performance (stratégiques et opérationnels). Le plan stratégique original de l'AMA a été accepté au Cap en 2001 par le Mouvement olympique et par les gouvernements. Il comportait énormément de détails au début, et il a ensuite été nécessaire de répondre aux besoins et aux occasions qui ont surgies. Depuis lors, le Code mondial antidopage et le programme mondial antidopage ont été élaborés. Le plan stratégique révisé a été accepté en 2003. La vision est celle d'un monde qui favorise un sport exempt de dopage, et la mission est de promouvoir, de coordonner et de surveiller la lutte contre le dopage sous toutes ses formes, au niveau international. La structure comprend un avant-propos, la vision, la mission, les valeurs principales spécifiques et les cinq objectifs principaux. Les principales valeurs - indépendance, approche éthique, responsabilité, professionnalisme, bonnes pratiques et innovation sont des déclarations sur la manière dont l'AMA souhaite opérer en tant qu'organisation. Les objectifs sont structurés sous la forme d'une déclaration objective, d'une solution et d'indicateurs de performance. Les indicateurs de performance doivent être simples, faciles à comprendre et réalisables, mais aussi stratégiques, opérationnels et contrôlables. Les indicateurs de performance sont généraux. C'est ce que fait l'AMA et ce qu'elle peut contrôler, et c'est ce qui est identifié à chaque objectif. Les indicateurs de performance opérationnels sont liés à la planification annuelle et à la procédure budgétaire. L'année a été réussie, et le directeur général va brièvement en rendre compte aux membres. Tous les indicateurs de performance seront régulièrement révisés de façon à ce qu'ils restent à jour et répondent aux besoins et aux occasions qui se présentent. Les prochaines étapes comprennent la réalisation des indicateurs de

performance 2004 en janvier 2005 ; la préparation et le lien des indicateurs de performance 2005 avec les plans annuels et le budget; et l'examen et la révision du plan stratégique, le cas échéant. Tout cela sera être présenté en mai 2005.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL précise que le président du comité Finances et administration a rappelé la veille au Comité exécutif que l'AMA avait eu une année raisonnablement bonne. Il s'agit d'une réflexion de l'action soutenue et de l'engagement dont ont fait preuve le personnel et les partenaires, ainsi que l'action soutenue et les heures de bénévolat données à l'AMA par toutes les personnes qui font partie des comités, des groupes de travail et des comités ad hoc, des missions d'Observateurs indépendants et des missions de sensibilisation. La direction et le personnel remercient tous les participants d'avoir donné leur temps avec autant de bonne volonté. Ils devraient être heureux des résultats des indicateurs de performance. Il souhaitait montrer que, qu'il s'agisse de la réponse des Fédérations internationales, avec leur acceptation et application du Code, ou qu'il s'agisse des gouvernements et de leur signature de la Déclaration de Copenhague et du versement de leur contribution à l'AMA, l'AMA a bien eu, comme l'a dit M. Reedie, une année « raisonnablement bonne ». Il tient à remercier tous les membres et le personnel.

### DÉCISION

Le compte rendu d'activité sur le plan stratégique a été noté.

## **10.7 Communication**

MME KHADEM estime que le département de la communication a réalisé ce qu'il s'était fixé pour cette année, et elle aimerait savoir ce que l'AMA fera dans les mois et les années qui viennent. Elle lit le rapport qui figure dans le dossier des membres Elle termine en déclarant qu'elle a passé deux ans et demi merveilleux avec l'AMA. Elle eu beaucoup de plaisir à travailler pour l'Agence, qui lui manquera énormément. Elle remercie le Président et le directeur général et tous ses collègues d'avoir rendu son travail si intéressant. Elle remercie tout ceux qui lui ont adressé leurs vœux. Elle ne pourrait être bonne vendeuse d'un produit dans lequel elle ne croit pas. L'AMA lui a donné une très bonne cause à laquelle se consacrer et une très bonne mission à promouvoir.

MME SPLETZER fait une présentation « *PowerPoint* » sur les activités du programme de sensibilisation de l'AMA. Les objectifs de ce programme sont d'amener les sportifs à une meilleure connaissance des questions liées à l'antidopage, à l'occasion des principales manifestations sportives du monde, et de fournir des informations de manière amusante et convaincante. Le stand du programme de sensibilisation à Athènes était idéalement situé au cœur du village des athlètes, à proximité du réfectoire et du point de convergence des transports. Treize langues étaient parlées par l'équipe sur le stand, et le matériel disponible était proposé en dix langues. Par ailleurs, la commission des athlètes du CIO a fourni une aide efficace. En terme d'impact, on a compté une moyenne de 250 à 300 visites de sportifs, d'entraîneurs et d'officiels, venus en majorité de régions du monde qui recherchent un plus grand soutien de la part de l'AMA. L'Amérique centrale et du Sud, l'Asie, l'Afrique, l'Europe orientale et le Moyen-Orient ont manifesté un grand intérêt.

Les prochaines étapes pour 2005 comprennent la poursuite du programme de sensibilisation internationale et le développement d'un modèle de sensibilisation au niveau national. L'objectif est également d'intégrer des partenaires dans l'adaptation et la livraison de ces programmes de sensibilisation et sept ONAD plus le CIP ont fait savoir leur intérêt pour ce programme pilote. Elle passe aux membres une courte vidéo qu'elle a réalisée et qui illustre le programme de sensibilisation à Athènes.

LE PRÉSIDENT félicite Mme Spletzer pour cette vidéo qu'elle a réalisée elle-même. Des copies seront disponibles sous peu pour qui en fera la demande. Le programme de sensibilisation est excellent, et il permet de mettre l'AMA en relation directe avec les

sportifs, ce que de nombreuses organisation ont beaucoup de mal à réaliser. Le CIO a manifestement compris l'importance de la sensibilisation et il a augmenté son niveau d'acceptation et le niveau d'accès pour les sportifs.

#### DÉCISION

Le compte rendu d'activité sur la communication a été noté.

### **10.8 Bureaux régionaux**

LE PRÉSIDENT donne un rapport préliminaire de l'étude de faisabilité d'un bureau régional en Amérique latine. Trois offres ont été reçues de Bogotá, Colombie; Montevideo, Uruguay; et Santiago du Chili. Une étude des sites sera effectuée au cours des deux ou trois prochains mois, et l'AMA espère être en mesure de décider si oui ou non elle doit aller de l'avant à sa réunion de mai 2005.

#### 10.8.1 Lausanne

M. DIELEN demande aux membres de se reporter au document qui figure dans leur dossier et donne une présentation « *PowerPoint* ». Les activités du bureau de Lausanne comprennent les activités d'AUT, la liaison avec les FI et celle avec les gouvernements. Les principaux points sur lesquels on s'arrêtera en 2005 sont le symposium FI/ONAD des administrateurs antidopage les 7 et 8 avril, la rationalisation de la procédure des AUT et l'intégration du projet ADAMS, ainsi que l'emménagement des bureaux dans la Maison internationale du sport.

#### DÉCISION

Le compte rendu d'activité du bureau de Lausanne a été noté.

#### 10.8.2 Tokyo

M. HAYASHI réfère les membres au rapport qui se trouve dans les dossiers et leur donne une présentation « *PowerPoint* » sur les activités du bureau de Tokyo. Le bureau de l'AMA à Tokyo a commencé ses opérations il y a près d'un an. Il apprécie la coopération et l'aide apportée par le siège de l'AMA et par les membres du Conseil de fondation.

#### DÉCISION

Le compte rendu d'activité du bureau de Tokyo a été noté.

#### 10.8.3 Le Cap

M. SWIGELAAR demande aux membres de se reporter au document figurant dans leur dossier et leur donne une présentation « *PowerPoint* » des activités du bureau du Cap. L'AMA a pris en charge toutes les questions de fonctionnement au 1<sup>er</sup> novembre de cette année, mais le bureau fonctionne, comme on le sait, depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2003.

M. GEORGE souhaite renforcer l'un des points présentés par M. Swigelaar. Sa région souhaite inviter l'AMA à organiser des séminaires d'éducation ou des symposiums, de préférence sur une base régionale, dans la mesure où les programmes éducatifs portent essentiellement sur les questions de la formation du personnel nécessaire. Ceci sera une façon de mieux sensibiliser l'Afrique aux activités et aux programmes de l'AMA, et un moyen de sensibiliser davantage de personnes et d'aider les pays à développer des programmes antidopage, lorsqu'ils n'en ont pas. Il a souligné son appui au bureau régional et a lancé un appel à l'aide à tous les pays à cet égard.

MME ELWANI félicite M. Swigelaar pour le travail du nouveau bureau et lui souhaite bonne chance, car les pays africains présentent nombre de problèmes, du fait

notamment de la valse des ministres qui provoque des dégâts. Elle espère que M. Swigelaar pourra continuer à faire du bon travail.

### DÉCISION

Le compte rendu d'activité du bureau du Cap a été noté.

## **11. Divers /Prochaines réunions**

M. WALKER souhaite soumettre à l'attention des membres la situation qui s'est produite et à laquelle il est nécessaire de trouver une réponse dans le contexte de la révision du Code. Il y a trois semaines, le ministre des Sports bulgare a demandé ce qui pourrait être fait concernant la candidature d'une certaine personne à la présidence de la Fédération d'haltérophilie. Ce monsieur a déjà été convaincu de dopage et est sur le point d'être condamné une deuxième fois, mais la décision est suspendue car sujette à un appel. Le ministre bulgare considère que la personne dont il est question ne fait pas un candidat convenable à la présidence de la Fédération nationale d'haltérophilie. Il a étudié le Code pour voir s'il pouvait trouver quelque chose de susceptible de l'aider à répondre à cette question. L'article 10.9 traite la question des statut durant la période de suspension. Il est évident que cette partie du Code est avant tout consacrée aux compétitions auxquelles un sportif peut prendre part. Le paragraphe qui traite les commentaires à l'article 10.9 du Code parle des fonctions autres que celles de concurrent, y compris celle d'officiel, mais c'est toujours plutôt à l'occasion d'une compétition. Il a pris contact avec M. Niggli, qui a pour sa part demandé au Dr Aján. La personne en question s'est finalement abstenue de présenter sa candidature, mais il a ensuite été candidat au Conseil de la Fédération bulgare d'haltérophilie et, en fin de compte, a été élu à ce conseil. Le problème est que le Code ne semble pas être suffisamment spécifique pour pouvoir donner un avis sur ce qu'il y a lieu de faire dans ce type de circonstances. Il propose que, lorsque les groupes de l'AMA se retrouveront pour la première révision du Code, ce sujet figure parmi ceux qui seront soumis à examen.

LE PRÉSIDENT déclare que l'AMA révisera le code de manière régulière et qu'elle devrait ouvrir un dossier pour reprendre l'ensemble de ces suggestions.

En ce qui concerne les réunions prévues en 2005, il demande aux membres d'inscrire les dates suivantes dans leurs agendas : 15 mai 2005, réunion du Comité exécutif de l'AMA; 16 mai 2005, réunion du Conseil de fondation; 20 septembre 2005, réunion du Comité exécutif de l'AMA; 20 novembre 2005, réunion du Comité exécutif; 21 novembre 2005, réunion du Conseil de fondation de l'AMA.

Il demande qu'il soit dûment pris note des vifs remerciements que l'AMA adresse à la province du Québec et au ministre Jean-Marc Fournier pour l'agréable réception organisée à son intention.

Mme Basser s'en va vers une fonction plus importante et toujours plus satisfaisante au sein du service public australien. Elle ne reviendra donc pas à l'AMA l'an prochain. Si M. Kemp ne peut pas trouver quelqu'un d'aussi performant que Mme Basser, il lui faudra venir aux réunions lui-même. Il remercie Mme Basser pour sa très positive participation.

Il remercie le directeur général et le personnel de la préparation exceptionnellement satisfaisante des documents de référence qui ont permis à l'AMA d'étudier des questions importantes et de partager un grand nombre d'informations sur la progression des affaires en cours. De tels progrès n'auraient pu avoir lieu sans préparation minutieuse. En dépit de la malencontreuse expérience de la matinée, dont les employés ne sont pas responsables, il les remercie de leur travail.

La séance est levée à 16h00.

**POUR APPROBATION**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Richard W. Pound', with a long horizontal flourish extending to the right.

**RICHARD W. POUND, QC**  
PRÉSIDENT DE L'AMA